

Conseil d'administration du 12 mars 2020

Membres en exercice : 51
Membres présents ou supplés : 26
Membres ayant donné mandat : 4
Nombre de voix : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20200087
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 27 février 2020, s'est réuni le 12 mars 2020 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Lucien AFFORTIT, M. Patrick ALIMI représenté par M. Bruno GOURMAUD, M. Robert AIGOIN, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Alain ARGILIER, M. Gilbert BAGNOL, Mme Jeannine BOURRELY, M. Roland CANAYER, Mme Antonia CARILLO, M. Kisito CENDRIER, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Henri COUDERC, M. Francis COURTRES, Mme Chloé DEMEULENAERE représentée par Mme Réjane PINTARD, M. Sébastien FOREST représenté par M. Frédéric DENTAND, M. Xavier GANDON représenté par M. Xavier CANELLAS, M. Jean HANNART, M. Benoit HOUSSAY représenté par M. Jean-Charles SENEZ, M. Christian HUGUET, Mme Michèle MANOA représente aussi Mme Sophie PANTEL, M. Denis PIT, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Arnaud COLLIN à M. Henri COUDERC, Mme Brigitte DONNADIEU à M. Henri COUDERC, M. Daniel SEVEN à Mme Jeannine BOURRELY, M. Yves VERILHAC à M. Henri COUDERC.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

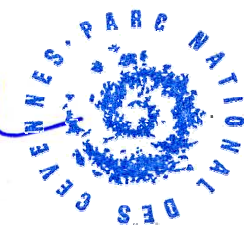
Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le rapport d'activités 2019 de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

La directrice,



Anne LEGILE



Le président du conseil d'administration,



Henri COUDERC



Parc national
des Cévennes



RAPPORT D'ACTIVITÉS

de l'établissement public du Parc national des Cévennes



20
19

Réserve de BIOSPHERE
CEVENNES

Causses & Cévennes
Paysage culturel et Patrimoine d'Exception
Patrimoine Mondial

CIEL ÉTOILÉ
du Parc national des Cévennes



Edito

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités de l'établissement public du Parc national des Cévennes pour l'année 2019. Comme vous le constaterez par vous-même, l'activité a une nouvelle fois été très dense pour les équipes du Parc.

L'année écoulée aura vu l'ouverture au public de la nouvelle maison du tourisme et du Parc national des Cévennes de Florac Trois rivières, après 16 mois de travaux. Le succès est au rendez-vous et le lieu fait l'unanimité chez les habitants comme chez les visiteurs.

Événement phare du projet Laubamac, les rencontres nationales des lauziers et bâtisseurs en pierre sèche organisées par l'établissement ont réuni à Florac près de 150 professionnels de ces filières d'avenir pour le territoire et plus largement à l'échelle du Massif central.

Le conseil économique, social et culturel a travaillé tout au long de l'année sur la question de l'appropriation du Parc national par les habitants et a rendu un avis formalisé sur ce sujet au conseil d'administration. Les propositions qui en découlent vont être progressivement mises en œuvre et étoffées pour renforcer le lien de proximité entre la population du Parc et les agents.

Dans cet objectif, maintenir les effectifs de l'établissement est une priorité afin d'assurer les missions qui nous sont confiées, au service du territoire. Grâce à une forte mobilisation collective, la création du 11^e parc national, le Parc de forêts, que nous sommes ravis d'accueillir dans notre communauté, s'est faite avec des ressources spécifiques et les moyens des 10 autres parcs ont été préservés.

L'ensemble des agents du Parc national des Cévennes se prépare dorénavant à fêter l'anniversaire des 50 ans du Parc avec nos partenaires locaux et nationaux. 2020 sera sans nul doute une année d'exception !

Henri Couderc

Président du conseil d'administration

p3

Les temps forts
de l'année 2019



p5
Les politiques et les actions
conduites par l'établissement public

Produire et diffuser les connaissances	p. 6
Connaissance	p.6
Recherche	p.8
Protéger et restaurer	p.11
Surveillance du territoire	p.11
Espèces et milieux	p.12
Patrimoine culturel et paysager	p.14
Accompagner le développement durable	p.15
Agriculture et pastoralisme	p.15
Sylviculture	p.19
Chasse	p.20
Architecture, urbanisme	p.22
Artisanat et activités économiques	p.24
Transition énergétique	p.25
Eau	p.27
Tourisme et activités pleine nature	p.28
Faire connaître et accueillir	p.32
Éducation au développement durable du public scolaire	p.32
Sensibilisation du grand public	p.34
Structures d'accueil	p.36

p42

Zoom
sur l'actualité
des massifs



p39

Le pilotage
des politiques

p47

La gestion de
l'établissement
public

Les temps forts de l'année 2019

La nouvelle maison du tourisme et du Parc national

Après 16 mois de travaux, la maison du tourisme et du Parc national a ouvert ses portes au public le 1er juillet dans le bâtiment de l'ancienne gare de Florac qui a été entièrement rénové et auquel une partie neuve a été ajoutée. Ces travaux ont été portés par la communauté de communes Gorges Causse Cévennes. Les premiers chiffres de fréquentation et les retours, à la fois des visiteurs et des habitants, sont très positifs ! Le lieu fait l'unanimité et répond parfaitement aux attentes. L'inauguration de ce bâtiment doit avoir lieu dans le courant de l'année 2020.



Un colloque sur les filières lauze et pierre sèche

Florac Trois Rivières a accueilli en avril les premières rencontres nationales des lauziers et bâtisseurs en pierre sèche, point d'orgue du programme Laubamac dans lequel le Parc national était engagé depuis 2016. Durant deux jours, le colloque, qui a mêlé séances plénières, ateliers et visites de terrain, a rassemblé près de 140 artisans, paysagistes, élus, techniciens, chercheurs, gestionnaires d'espaces protégés.





Le Parc national de Forêts est créé

Après plus de dix ans de gestation, le 11e parc national français est né le 6 novembre ! Ecosystème clé du patrimoine naturel français, la forêt feuillue de plaine rejoint la famille des parcs nationaux.

Le nouveau parc national s'étend sur 240 000 hectares de Côte d'Or et Haute-Marne, au cœur des deux vastes régions Bourgogne Franche-Comté et Grand-Est. Il compte 127 communes et une population de 28 000 habitants.



L'implication du conseil économique, social et culturel

Sollicités par le conseil d'administration (CA) de l'établissement public pour réfléchir aux moyens de renforcer l'appropriation du Parc national par le territoire, les membres du conseil économique, social et culturel (CESC) et leur président, Philippe Galzin, se sont fortement mobilisés en 2019, consacrant quatre journées à cette mission. Les élus référents et les équipes de terrain de l'établissement ont été associés à la réflexion lors de rencontres sur les massifs. L'avis rendu au CA le 14 novembre 2019 fait état, notamment, du besoin d'une meilleure compréhension du rôle de l'établissement par les habitants, et de la nécessité de mieux identifier les points de désaccord pour construire ensemble les solutions, de mettre en lumière les projets fédérateurs et de renforcer le lien social entre l'établissement et le territoire. Un tableau de bord des actions en cours et de celles à engager sera présenté au conseil d'administration en 2020.

La mobilisation contre la baisse des moyens dans les parcs nationaux



Face à l'érosion continue des effectifs des établissements gestionnaires des Parcs nationaux depuis 10 ans, et dans un contexte de création d'un onzième parc national prévue à moyens constants, les représentants des personnels ont décidé en 2019 de réagir fermement. Leurs actions ont reçu le soutien d'acteurs et de partenaires institutionnels de premier plan. Une mobilisation qui a porté ses fruits : le 5 novembre, l'Assemblée nationale a voté un amendement à la loi de finances prévoyant la création de huit postes « équivalents temps plein ».



50 ans, ça se prépare !



Le 2 septembre 2020, le Parc national des Cévennes soufflera ses 50 bougies. Pour que l'anniversaire de la création du Parc national soit un temps fort pour le territoire autant que pour l'établissement public, le conseil d'administration et la direction ont souhaité dès leurs premiers échanges sur le projet en 2019 que cet anniversaire soit fêté tout au long de l'année 2020, sur l'ensemble du territoire et que la programmation soit co-construite avec tous les acteurs concernés, habitants, élus, partenaires et agents du Parc.



Le personnel et les instances de l'établissement ont été consultés dans le cadre de réunions dédiées aux 50 ans. Des nichoirs à idées ont été disposés sur le territoire pour récolter les propositions d'actions. Des appels à projets pour des événements « coup de cœur » et des chantiers participatifs ont été lancés. Les établissements scolaires – écoles, collèges, lycées – et universitaires – antenne de Mende, école des mines d'Alès – ont été sollicités. Des partenaires historiques, comme la fédération des foyers ruraux de la Lozère, ou inédits, tels Scènes croisées de Lozère et Le Cratère d'Alès, ont été mobilisés. De nombreux temps forts rythmeront l'année. En point d'orgue, les 25 et 26 septembre auront lieu à Florac des rencontres entre scientifiques, experts et grand public sur le thème « Imaginons la vie en Cévennes dans 50 ans ». L'anniversaire du Parc national sera fêté ce même week-end avec les habitants du territoire : concours de gâteaux, musique et spectacles seront au programme !



Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

1. Produire et diffuser les connaissances

- L'enjeu de valorisation des connaissances sur les patrimoines est double. D'une part, on protège mal ce que l'on ne connaît pas. D'autre part, pour vivre et se sentir bien dans un territoire, on doit en être fier : les richesses qu'il abrite – biodiversité ordinaire ou à enjeu, patrimoines culturels – sont autant d'éléments identitaires qui contribuent à cette fierté.

2019 a vu redoubler la mobilisation des équipes de l'établissement pour les atlas de la biodiversité communale. Le portail internet « Biodiv'Cévennes » a été mis en ligne et chacun peut désormais le consulter pour mieux connaître la faune et la flore du Parc national. Parmi les milliers d'espèces végétales connues sur le territoire, quelques centaines, choisies au titre de leurs vertus pour les troupeaux domestiques, ont fait l'objet d'une étude sur leur nom en occitan. Des sujets qui constituent des enjeux planétaires ont été approfondis en lien avec des chercheurs : le climat, l'eau et les pollinisateurs.

Connaissance

ABC : 13 communes partagent leurs expériences



Près d'une cinquantaine d'élus, habitants, partenaires associatifs et institutionnels ont participé à la première journée d'échanges sur les atlas de la biodiversité communale (ABC) organisée par le Parc national le 27 septembre à Florac-Trois-Rivières.

Depuis 2017, 13 communes du Parc national se sont engagées progressivement dans la démarche.

La journée du 27 septembre a été l'occasion de dresser un premier bilan. En deux ans et demi, plus de 280 sorties gratuites ont été proposées au grand public et les enfants de 11 écoles et collèges se sont mobilisés. Les quatre premières communes à s'être lancées dans l'aventure ont doublé leur niveau de connaissance de la biodiversité locale. Au total, plus de 19 000 observations de plantes ou d'animaux ont été réalisées.

Cette journée aura également permis aux communes qui terminent leur ABC de passer le relais à celles qui le débutent, d'échanger sur leurs expériences, leurs difficultés, leurs nouvelles idées...



Des outils pour mobiliser les habitants, condition essentielle de réussite d'un ABC, ont été présentés : collecte de paroles avec l'association *Sors de ta boîte*, démonstration d'un outil numérique de sciences participatives avec Biosphera, présentation d'une exposition réalisée par les élèves de la maternelle de Florac avec le photographe Marc Bruguière.

Enfin, la journée s'est terminée par un temps de réflexion sur la question de la participation citoyenne en faveur de la biodiversité. Comment toucher les publics les plus éloignés ? Quels sont les freins à lever ? Plusieurs problématiques ont été traitées dans le cadre d'un world café organisé par l'Agence française pour la biodiversité et le cabinet Bluenove.

La faune et la flore du Parc national à portée de clic

Un atlas en ligne de la faune et de la flore du Parc national, Biodiv'Cévennes, est désormais à la disposition de tous. Il présente l'ensemble des données collectées par les agents de l'établissement ainsi que les contributions de nombreux bénévoles et partenaires depuis 50 ans. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif mais d'un espace de partage des observations réalisées depuis 1970. Plus de 320 000 observations pour plus de 8 100 espèces répertoriées, dont 3 812 animaux et 3 600 plantes ou champignons, sur les 109 communes du Parc national !

Cet outil, très simple d'utilisation, repose sur une cartographie interactive. Il répond aux besoins de ceux qui veulent rapidement découvrir les plantes et les animaux de leur commune, ainsi qu'aux passionnés qui souhaitent connaître plus précisément une espèce et sa répartition à l'échelle du Parc national. Chaque animal, plante ou champignon fait l'objet d'une fiche de présentation comportant des éléments de reconnaissance, des informations sur sa biologie ou son statut de protection, des photos et dans certains cas des contenus vidéo ou audio... Depuis plusieurs années, l'établissement partage ses données naturalistes avec

les acteurs professionnels en les versant dans l'Inventaire national du patrimoine naturel. Biodiv'Cévennes apporte cette connaissance au grand public et met en lumière la biodiversité du territoire. <http://biodiv.cevennes-parcnational.fr>



Un travail de recherche ethnobotanique et occitan

La langue occitane est un vecteur privilégié de transmission des savoirs et savoir-faire concernant le patrimoine naturel et l'usage des plantes. Afin de conserver les connaissances locales dans ce domaine, il était indispensable d'intégrer aux inventaires naturalistes du Parc national une traduction des dénominations en occitan, associée aux usages des plantes.

Ce travail lancé en 2019 pour une durée de 4 mois s'est opéré sur la base du récolement des données connues dans la littérature existante (études ethnobotaniques issues de collectes, dictionnaires occitan/languedocien des XVIII^e et XIX^e siècles). Ce corpus d'information synthétisé a permis d'alimenter une base de données directement reliée à l'inventaire flore du Parc national (Taxhub). La saisie des données dans une base partagée permet à la fois de proposer une ou des traductions de la référence taxonomique, la localisation des données sur l'usage de la plante et la source bibliographique.

Une première tranche portant sur 150 taxons* s'est achevée fin décembre 2019. A terme, ce sont plus de 250 taxons identifiés qui sont susceptibles d'être intégrés lors d'une seconde et dernière tranche à prévoir en 2020. Plusieurs axes de valorisation sont d'ores et déjà esquissés, via le nouvel atlas en ligne « biodiv'Cévennes », lors d'animations pédagogiques et d'événements tous publics en lien avec les foyers ruraux.

taxon* : ensemble d'êtres vivants partageant certaines caractéristiques à partir desquelles est établie leur classification (l'espèce, le genre, la famille... sont des taxons).



Recherche

Étude hydrogéologique du causse Méjean : les premières analyses



L'étude hydrogéologique du causse Méjean lancée en 2016 par l'établissement public et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) s'est poursuivie. Les travaux visent à bien connaître le fonctionnement des eaux souterraines de ce vaste plateau calcaire afin de faire face aux besoins croissants en eau de qualité et de gérer durablement cette ressource rare et précieuse.

En complément des autres investigations menées dans le cadre du projet, les traçages permettent de préciser l'extension des bassins d'alimentation des sources, de décrire les modalités de déplacement de l'eau jusqu'à la source (vitesse de déplacement et durée de la restitution) et donc de caractériser la vulnérabilité d'un site à une pollution. De nouvelles injections de colorants fluorescents, depuis un point d'infiltration à la surface du causse ou au fond d'un aven, ont été réalisées en 2019. Une importante opération de ce type a notamment été menée dans l'aven Armand avec les pompiers du GRIMP de la Lozère. Par ailleurs, le suivi du

débit des sources, mis en place pour la première fois avec cette étude, commence à donner des informations sur le fonctionnement de ces sources.

Les premières analyses et la synthèse des données issues des différentes actions ont été réalisées (géologie, géomorphologie, hydrologie, chimie des eaux). La conclusion de l'étude est prévue courant 2020.

Le travail avec les collégiens de Florac Trois Rivières a continué avec des interventions en classe et des sorties spéléologie pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de la protection des eaux souterraines.

L'étude et les premiers résultats ont été présentés cette année au bureau et au conseil communautaire de la Communauté de Communes Gorges du Tarn, Causses, Cévennes.

Parallèlement, des animations grand public ont été réalisées sur le massif Causses Gorges l'été dernier.

L'étude se termine cette année. Les résultats seront présentés lors d'une soirée grand public sur le causse. Par ailleurs, un rapport final sera publié cet été et un colloque sera organisé en 2021.

Quarante ans de recherche et d'expérimentation sur le mont Lozère

Le changement climatique était à l'ordre du jour du séminaire de terrain 2019 du conseil scientifique (CS) de l'établissement. Ce fut l'occasion d'aller à la rencontre de l'équipe de recherche du CNRS, menée par Jean-François Didon-Lescot, ingénieur-chercheur, qui étudie depuis le début des années 1980, sur l'Est du mont Lozère, le fonctionnement de certains bassins versants en lien avec le climat (programme BVRE – bassin versant de recherche et expérimental).

Les membres du CS ont pu ainsi découvrir les matériels utilisés pour les suivis de l'eau, du climat et de la végé-



tation, et ce, en grande partie, grâce à l'investissement sans faille aux côtés des chercheurs d'un habitant du cœur du Parc qui chaque jour procède aux relevés depuis plus de 30 ans.

Les échanges ont porté sur les premiers résultats issus de ces suivis, comme l'élévation de la température moyenne annuelle de 1,4°C en 38 ans. Le mont Lozère n'échappe donc pas au réchauffement climatique... Cette valeur moyenne locale correspond à ce qui a été observé au niveau mondial et que le GIEC n'a pas manqué de souligner. L'étude de la végétation a également mis en évidence certains bouleversements. Les dates de débourrage ou de floraison de certaines espèces végétales sont suivies depuis 1984 : localement certaines hêtraies débourrent 19 jours plus tôt, soit mi avril au lieu de début mai! Un changement observé là encore ailleurs en France et pour d'autres espèces. Bien d'autres données, en cours d'exploitation, seront partagées en 2020, comme la durée d'ensoleillement, l'évaporation de l'eau des sols, les quantités d'eau tombées et leur répartition dans l'année, les débits des ruisseaux en fin d'été...



Un premier inventaire des abeilles sauvages du Parc

Dans le cadre de sa stratégie scientifique 2014-2020, l'établissement public s'est engagé dans une démarche de synthèse des connaissances sur différents groupes biologiques.

En 2019, un inventaire des abeilles sauvages présentes dans le Parc national a ainsi été confié à David Genoud, chercheur au CEFE-CNRS, spécialiste de ce groupe qui compte, en France, près de 1 000 espèces. Ce travail est en cours mais quelques premiers résultats sont d'ores et déjà connus. Les inventaires historiques réalisés sur le territoire (la première donnée est datée de 1899 !) permettent d'établir une première liste de 262 espèces dont 67 considérées comme à fort enjeu de conservation en tant qu'espèces rares et menacées. Sur cette base, on peut s'attendre à répertorier plus de 350 espèces d'abeilles sauvages dans le Parc national, peut-être même davantage, en raison de la grande diversité des habitats, relativement préservés de l'usage des pesticides. Ce premier travail de synthèse devra donc être complété par de nouveaux inventaires ciblés sur les secteurs présentant un potentiel important en « nouvelles » espèces.

Parmi les inventaires historiques que le CEFE-CNRS a identifiés, certains sont suffisamment précis pour envisager d'être de nouveau échantillonnés selon la même méthode. Cette comparaison répétée sur plusieurs sites du territoire pourrait permettre d'avoir une idée globale des variations de présence des abeilles sauvages.

Par ailleurs, l'établissement a engagé un partenariat avec l'INRA d'Avignon et l'ITSAP (Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation) dans le cadre d'une thèse dont le sujet porte sur la gestion collective dans l'espace de l'exploitation de la ressource mellifère pour concilier la production de miel et la préservation des abeilles sauvages.



2. Protéger et restaurer

Préserver les patrimoines, aujourd'hui et pour demain, est une mission que l'établissement conduit avec le territoire depuis 50 ans. En 2019, les activités humaines ont été prises en compte dans l'instruction des demandes d'autorisations concernant le cœur du Parc. Un travail a été initié en interne pour réussir à être toujours plus réactif dans le traitement de ces demandes. Certains délais sont incompressibles, et les échanges directs avec les acteurs du territoire permettent en général de mieux partager les enjeux et de se donner mutuellement les moyens d'être efficace.

De nombreuses actions concrètes ont été réalisées, s'inscrivant dans la continuité d'un programme préalablement engagé (lâcher de Gypaète barbu – programme LIFE Gyp'Connect), ou ayant permis l'engagement ou le renforcement de partenariats: échanges techniques avec les gestionnaires forestiers et les associations naturalistes lors des rencontres nationales du réseau « petites chouettes de montagne », restauration et protection de 5 sites de reproduction de busards avec des agriculteurs des vallées cévenoles, sauvegarde de l'intégralité des collections du musée du mont Lozère.

Surveillance du territoire

Veille et police de l'environnement : des missions prioritaires



Tous les agents de l'établissement sont amenés, à divers degrés, à être en contact avec les habitants et les visiteurs dans le cadre de leurs missions. Mais les gardes-moniteurs et les techniciens « connaissance et veille du territoire », même s'ils ne sont plus les

seuls personnels affectés sur le terrain, sont ceux qui consacrent la plus grande partie de leur temps de travail aux échanges avec les habitants. Outre le fait qu'ils apportent souvent directement les réponses aux questions de la population, ils facilitent aussi le contact avec le technicien concerné spécifiquement par leur projet ou problème, et bien entendu, ils sont en mesure de partager leur connaissance du territoire. En 2019, près de 1 000 jours ont été consacrés à informer et sensibiliser les habitants, ainsi qu'à appréhender les évolutions du territoire.

Les actions de police de l'environnement, menées en cœur de Parc, ont toujours pour objectif final de contribuer à la préservation et la restauration des patrimoines, ainsi qu'au respect du territoire. En 2019, les 180 journées dédiées dans le cadre du plan de contrôle coordonné par l'Etat ont été effectuées suivant les priorités validées par la directrice du Parc et l'Etat.

Fait notable, le nombre de contraventions (timbres-amendes) a doublé en 2019 pour atteindre 55 au lieu de 24 en 2018. 60% de ces contraventions ont été établies entre la mi-septembre et la fin octobre au titre d'« infraction à la réglementation sur la circulation motorisée sur les pistes réglementées ». En effet, l'abondance des champignons l'automne dernier a conduit de



très nombreuses personnes, non ayants-droit, mal informées ou décidant de « courir le risque », à enfreindre la réglementation.

Plus globalement, le nombre d'avertissements oraux reste constant – environ 330 – dont la moitié délivrée dans la seule partie gardoise du cœur sur le massif de l'Aigoual, très fréquentée de mai à octobre.

Le protocole d'accord entre les parquets et l'établissement est renouvelé

Les procureurs de la République de Mende et d'Alès et la directrice de l'établissement public du Parc national ont signé le 2 octobre un nouveau protocole d'accord. Cette convention définit et oriente le traitement des infractions à la réglementation spécifique du cœur du Parc. Garants du respect de cette réglementation, les agents du Parc national s'attachent prioritairement à informer les visiteurs comme les habitants de son existence et des enjeux qu'elle sert. Dans la grande majorité des cas, cette pédagogie suffit. Dans les autres cas, l'établissement peut mettre en œuvre des actions de police administrative ou judiciaire.

La police judiciaire est exercée par les inspecteurs de l'environnement, notamment ceux de l'établissement, sous l'autorité des procureurs de la République. La police administrative, elle, est assurée par les agents instructeurs de l'établissement sous l'autorité de la directrice. Le protocole d'accord vise notamment à conforter l'articulation entre les deux.

Ses objectifs sont de rechercher systématiquement la remise en état du milieu dégradé lorsqu'elle est possible, d'engager des poursuites s'il s'agit d'atteintes graves irréversibles et de permettre des alternatives aux poursuites.

Deux priorités ont été renforcées dans le nouveau protocole en matière de police judiciaire : le respect des règles relatives au feu et de celles relatives à la sécurité en action de chasse.

Autorisations dérogatoires à la réglementation accordées dans le cœur

En 2019, l'établissement a engagé un travail de fond pour fluidifier l'instruction des demandes d'autorisations, notamment en améliorant l'information du territoire sur la réglementation et en optimisant les procédures en interne. Ce travail sera prolongé en 2020 avec l'application de deux logiciels nationaux d'instruction et de suivi des autorisations (PatBiodiv et Oscean) créés par l'Office français de la biodiversité.

En 2019, 385 autorisations ont été accordées.

48 % (soit 185) concernent des travaux dans plusieurs domaines :

- 117 : architecture (bâti et travaux publics) ;
- 21 : agriculture ;
- 20 : eau ;
- 18 : forêt ;
- 9 : activités de pleine nature (signalétique...).

52 % (soit 200) concernent diverses activités :

- 71 : circulation ;
- 25 : manifestations sportives ;
- 22 : prises de vue avec ou sans survol (dont 1 à des fins scientifiques et 1 à des fins techniques) ;
- 21 : manifestations publiques ;
- 20 : faune (prélèvement/transport/détention) ;
- 14 : campement ;
- 12 : tirs d'élimination en dehors de la période de chasse ;
- 10 : cueillette ;
- 3 : création d'activité nouvelle ;
- 1 : archéologie ;
- 1 : capture de chien errant.



Espèces et milieux

Deux nouveaux jeunes gypaètes dans le ciel des Grands Causses



La réintroduction du gypaète barbu, commencée en 2012, s'est poursuivie. L'objectif du programme européen Life GypConnect (2015-2021), porté par la LPO et ses partenaires dont le Parc national, est de créer un noyau de population dans le Massif central, pour faciliter ainsi les échanges entre les populations des Pyrénées et des Alpes, de garantir un meilleur brassage génétique et d'aider ainsi à la survie de l'espèce, menacée d'extinction. Cinq jeunes oiseaux ont été lâchés au printemps dans les falaises de la Jonte, dans le cœur du Parc national. Hélas, deux d'entre eux ont rapidement trouvé la mort accidentellement, et un troisième est décédé à l'automne pour une raison encore inconnue. Aujourd'hui, Cévennes et Lausa, mâle et femelle, volent dans les gorges de la Jonte et du Tarn, sans trop s'éloigner encore de leur site de lâcher. Ils croisent le chemin de trois autres gypaètes lâchés les années précédentes, Adonis, Layrou et Arcana, qui se sont installés dans le secteur depuis quelque temps et semblent vouloir s'y fixer... Au total, depuis 2012, ce

sont 20 oiseaux issus de centres d'élevage spécialisés, bagués et équipés de balises GPS, qui ont été réintroduits dans les Grands Causses.



Comment se portent les petites chouettes de montagne ?



Plus de 80 naturalistes, agents de l'ONF, des parcs naturels régionaux et nationaux, scientifiques et gestionnaires d'espaces naturels ont participé à la 3^e rencontre du réseau « Petites chouettes de montagne » organisée du 17 au 19 octobre par le Parc national,



la Ligue pour la protection des oiseaux et l'ONF à Florac-Trois-Rivières. La chouette de Tengmalm et la chevêchette d'Europe vivent principalement dans les Vosges, le Jura, les Alpes, les Pyrénées et le Massif Central à plus de 1 000 m d'altitude.

La chouette de Tengmalm, apparue dans les années 90 sur le massif de l'Aigoual, est présente aujourd'hui sur le causse Méjean, le massif du Bougès et le mont Lozère. Elle affectionne la hêtraie sapinière et niche dans des cavités creusées par le pic noir. Un suivi annuel est effectué par les agents du Parc et de l'ONF : repérage d'arbres à loge, localisation de mâles chanteurs et suivi de la reproduction. Plusieurs dizaines de mâles chanteurs sont recensés chaque année – 20 en 2019 –, avec des fluctuations qui s'expliquent par la disponibilité de la ressource et les conditions climatologiques. Si la population de chouettes de Tengmalm semble stable, voire en légère progression en Cévennes, elle s'effondre dans le Jura, du fait notamment du changement climatique et de la gestion forestière.

La chevêchette d'Europe se fait, elle, très rare dans le Parc national. Un mâle chanteur a été localisé une seule fois en 2016. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la plus petite chouette d'Europe - elle mesure entre 16 et 19 cm - ne se cantonne pas uniquement aux forêts d'altitude. Dans les Vosges, elle a été découverte en 2000 à seulement 250 m d'altitude dans une cuvette froide et humide composée de chênes, de pins sylvestres et d'épicéas. Un suivi a été mis en place et à l'heure actuelle une vingtaine de nids sont suivis chaque année.

La conservation de futaies irrégulières, de forêts anciennes, d'arbres à loge et le report des coupes en période de nidification sont essentiels à la préservation de l'habitat de ces petits rapaces nocturnes.

Cinq contrats patrimoine pour préserver des habitats favorables au busard cendré

Le busard cendré est l'une des espèces de rapace les plus menacées en France. Au cours des dernières décennies, ces effectifs n'ont cessé de chuter. En période de reproduction, il fréquente le territoire du Parc où il tente de nidifier dans certains habitats naturels comme les landes à genêts et aubépines.

Pour préserver les habitats favorables à l'espèce, l'établissement a conventionné en 2019 avec cinq agriculteurs des vallées cévenoles dans le cadre de cinq contrats patrimoine. Les exploitants ont accepté de gérer certaines de leurs parcelles de manière à favoriser des landes naturelles, à permettre ainsi la nidification du busard cendré et à maintenir à terme une population de ces oiseaux.

Ces cinq contrats ont été signés pour 5 ans et s'accompagnent d'une aide financière compensatrice de près de 10 000 euros au total. L'établissement a convenu avec les exploitants des périodes auxquelles ils pourraient intervenir sur leurs sites sans risque pour la nidification. Le choix des sites à conserver a tenu compte des données historiques et actuelles de nidification de l'espèce. La superficie totale ainsi préservée est de 10 ha. En concertation avec les exploitants, il a été acté un mode de gestion spécifique pour chaque site en fonction des exigences écologiques du busard cendré et des contraintes agricoles. Selon les sites, la gestion des landes peut prendre plusieurs formes : coupe de ligneux, création de pare-feu, pose de clôtures...



Patrimoine culturel et paysager

Le Parc national et l'École d'Avignon unissent leurs compétences

L'établissement public du Parc national et le centre de ressources pour la réhabilitation du patrimoine architectural, ou École d'Avignon, ont signé le 6 septembre une convention de partenariat pour conduire des projets pédagogiques, techniques, d'expertises, de conseils et d'accompagnement sur le bâti ancien.

Depuis 35 ans, l'École d'Avignon agit au cœur de la filière réhabilitation. Elle propose des formations de perfectionnement et de qualification spécialisée aux professionnels du territoire national et européen.

Après avoir noué des partenariats avec l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois et l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier, l'établissement a souhaité, à travers cette nouvelle collaboration avec l'École d'Avignon, élargir l'éventail de ses partenaires afin de faire connaître les problématiques du territoire aux futurs professionnels. Il accueillera donc des stagiaires de l'École d'Avignon et mettra en place des chantiers-école. L'École d'Avignon, elle, réalisera des expertises techniques dans le Parc national et proposera des formations professionnelles aux agents de l'établissement public.

Musée du mont Lozère : projet scientifique et culturel – chantier des collections « musée de France »

Le musée du mont Lozère (musée de France) est fermé au public depuis 2018. Il ne répondait plus aux normes de sécurité et d'accueil du public et la scénographie

ne permettait plus d'assurer une présentation satisfaisante des collections d'objets. Un projet de nouvelle « Maison du mont Lozère » hébergeant, parmi d'autres fonctions d'accueil touristique, une exposition permanente renouvelée émerge et devrait se concrétiser dans les deux prochaines années. La rédaction du « projet scientifique et culturel » (PSC) de cette exposition porté par deux agents de l'établissement public a débuté en 2019. Cette année a notamment permis de finaliser toute la phase d'état des lieux et de diagnostic indispensable à la définition d'un PSC dans le respect de la méthodologie de la direction des musées de France. Un comité scientifique, créé en juin 2019, est chargé de définir et valider les grandes orientations de ce projet. Ce comité scientifique accompagnera par ailleurs à partir de 2020 toutes les étapes du programme muséo-scénographique de la future exposition permanente.

Parallèlement à la conception du PSC, le chantier des collections s'est ouvert en 2019 : il s'agit du traitement et du conditionnement des collections « musée de France ». Cette opération précède le transfert des objets pour partie vers la nouvelle exposition permanente et pour partie vers de nouvelles réserves d'objets. Le travail de traitement et de conditionnement des collections répond à des exigences techniques et à des précautions conservatoires rigoureuses, c'est pourquoi il a été programmé en collaboration avec le service de conservation du patrimoine du Département de la Lozère qui dispose d'une compétence dans la conservation curative et préventive. Environ 50 % de la collection de 2 800 objets ont été traités en 2019. Cette opération comprend pour chaque objet trois étapes : un nettoyage (aspiration, gommage, traitement à sec ou avec des produits adaptés...), un traitement pour soigner ou prévenir les éventuelles altérations (corrosion, attaques d'insectes, moisissures...), puis un conditionnement adapté, en utilisant des matériaux stables et neutres chimiquement.



3. Accompagner le développement durable

L'année 2019 a été une année importante pour la poursuite ou l'émergence de grands projets porteurs pour le développement durable du territoire.

Le montage du projet destiné à faire du Parc national un territoire de référence pour les abeilles domestiques et les pollinisateurs sauvages s'est poursuivi, plusieurs demandes de financements ont été déposées et les premières actions ont été menées.

2019 fut également l'année de conclusion du projet Laubamac avec, notamment, l'organisation d'un colloque à Florac Trois Rivières. L'établissement a contribué à un nouveau projet porté par l'association des ABPS, Laubapro, dans l'objectif de poursuivre la dynamique initiée. Un règlement d'usage catégoriel « Savoir-faire traditionnel du bâti » a également été élaboré afin de pouvoir reconnaître la technicité de ces artisans par la marque *Esprit parc national*.

Deux grands chantiers ont débuté, en concertation avec le territoire, sur la valorisation de la châtaigneraie et sur l'évolution des règles architecturales en cœur de Parc. Les acteurs concernés se sont réunis dans des comités de pilotage ou des groupes de travail. Ces réflexions doivent se poursuivre en 2020 mais quelques actions ont déjà été réalisées, comme l'édition d'une plaquette de recommandations pour la construction de bâtiments agricoles.

Agriculture et pastoralisme

Des pratiques innovantes pour une agriculture durable



Dans le cadre du Programme de développement rural Languedoc Roussillon 2014-2020, l'établissement public, en partenariat notamment avec les chambres d'agriculture de la Lozère et du Gard et la FR Civam, a mis en place, à l'attention des agriculteurs et des tech-

iciens, un programme de journées de démonstration de nouvelles pratiques favorables au développement de l'agriculture biologique.

En 2019, trois journées ont été dédiées au maraîchage diversifié, dans les gorges du Tarn et de la Jonte. Animées par des paysans chercheurs adhérents de l'association Maraîchage Sol Vivant ou par des membres du Groupe de recherche en agriculture biologique, ces rencontres ont porté sur les pratiques permettant d'améliorer la fertilité et la santé du sol, d'accroître les rendements, de gagner en autonomie et de contribuer à une agriculture durable (rotation des cultures, conduite des couverts...). En mars, une rencontre similaire s'est déroulée chez des producteurs d'oignons doux AOP Cévennes installés dans la vallée de Taleyrac, célèbre pour ses terrasses cultivées. L'existence d'une expérience « historique » menée avec certains de ces producteurs autour de leurs pratiques avait suscité un besoin de formation sur la qualité et le fonctionnement des sols.





Deux journées ont été consacrées à des démonstrations de matériels sur le mont Lozère et le causse Méjean – herse étrille, régénérateur de prairie – qui permettent de désherber mécaniquement des prairies et des cultures céréalières, de limiter la présence d'adventices, de niveler une parcelle ou encore d'avoir un sol plus perméable.

Une série d'essais sur les couverts végétaux a été réalisée pour la deuxième année au GAEC de Balduc (commune de St-Etienne-du-Valdonnez) : la restitution sur le terrain, sous la forme d'une demi-journée « bout de champ », a rencontré un vif succès. Les participants ont pu mesurer l'intérêt des couverts en tant qu'engrais vert, mais aussi comme levier pour limiter l'érosion des sols et l'implantation des adventices.

En décembre, en partenariat avec l'association de développement de l'apiculture d'Occitanie, l'établissement a organisé une journée d'échanges autour de la conduite des ruches « en bio », qui s'est déroulée sur le rucher de Fabien Dubreuil, à Saint-Etienne-Vallée-Française. La gestion du varroa, le développement et le renouvellement des essaims, le choix des modèles de ruches et leur entretien, le problème de l'approvisionnement en cire et la délicate question du nourrissage (quantité de sucre employée pour produire 1 kg de miel) ont été au cœur des débats.

Fête de la Bio : une édition sur le thème de l'alimentation

Quelles actions mener, en tant que maire ou président d'une intercommunalité, pour favoriser l'alimentation bio et locale dans les assiettes des écoliers et des citoyens ? Quelles contraintes et quels avantages pour un exploitant de se convertir ou de s'installer en bio ? Ces questions étaient au cœur des deux tables rondes qui ont réuni élus, agriculteurs et consommateurs, le 22 juin dans la cour du château de Florac, à l'occasion de la deuxième édition de la Fête de la Bio organisée par le Parc national. L'ambition est de faire progresser une agriculture respectueuse de la biodiversité et des

principes de l'agro-écologie pour que le Parc national devienne un territoire de référence en la matière, comme cela est inscrit dans la charte. Le grand public était aussi au rendez-vous du marché de producteurs bio et des nombreuses animations proposées.

Onze nouveaux bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*



En 2019, la marque a été attribuée à onze producteurs, parmi lesquels quatre castanéiculteurs, trois maraîchers ou producteurs de petits fruits et quatre viticulteurs. Pour cela, des audits ont été réalisés sur les exploitations et les résultats présentés à la commission agriculture du Parc pour avis.

Les fermes concernées sont situées dans les vallées cévenoles et le piémont de l'Aigoual pour la plupart. Quatre bénéficiaires ont leur siège en cœur de Parc.

Trois viticulteurs sont situés sur la commune de Monoblet et un sur celle d'Ispagnac : ce dernier a bénéficié pendant quelques années d'un accompagnement de l'établissement public pour expérimenter des pratiques « bio » sur ses parcelles.

Les producteurs ont été invités à participer à des journées de réseau organisées sur les différents massifs du territoire qui ont pour objectif de mettre en relation les bénéficiaires de la marque et de les informer sur les actualités du territoire, de l'établissement et de la marque au plan national.



Vers un nouvel élan de la châtaigneraie cévenole ?



Comment relancer une dynamique de territoire autour de la châtaigneraie des Cévennes ? C'est le sujet du travail confié à Emilie David dans le cadre de son stage de fin d'études d'ingénieur agronome. Pour l'accompagner, un comité de pilotage a été constitué, regroupant l'ensemble des acteurs de la châtaigneraie (filiale castanéicole, chambres d'agriculture, élus, forestiers, éleveurs, apiculteurs, gestionnaires de sites Natura 2000). En effet, la châtaigneraie ne concerne pas uniquement les producteurs de châtaignes et a aussi bien d'autres rôles sur le territoire : milieu naturel, nourriture pour les animaux, production de miel et de bois, élément du paysage, valorisation touristique...

A partir de plusieurs enquêtes et d'un travail cartographique, l'étudiante a établi un état des lieux de la châtaigneraie cévenole, répertorié les professionnels qui de près ou de loin travaillent pour la filière et proposé une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces de cette châtaigneraie. Elle a ainsi mis en évidence que si la châtaigneraie mobilise de nombreux acteurs, il n'y a pas pour autant de travail commun et coordonné. Il apparaît comme indispensable de relancer une dynamique collective pour développer ces rénovations et installations dans cette filière à fort potentiel et composante indissociable de l'identité cévenole.

Le comité de pilotage, réuni trois fois en 2019, a prévu, début 2020, un déplacement en Ardèche à la rencontre des professionnels du secteur, dans le but de préparer un plan d'actions commun et de redonner un nouvel élan à la châtaigneraie des Cévennes.

Un plan d'actions en faveur de l'accueil des pollinisateurs

L'établissement public a l'ambition de faire du Parc national un territoire pilote dans l'accueil des pollinisateurs. Dans cet objectif, il a finalisé en 2019 un plan d'actions ambitieux pour les années à venir. Des enquêtes ont été réalisées auprès des apiculteurs, pour dresser un état des lieux des enjeux apicoles locaux liés notamment à la ressource mellifère, aux problèmes sanitaires qui touchent les ruchers et à l'adaptation des abeilles aux évolutions climatiques locales.

Par ailleurs, un groupe d'étudiantes de la licence professionnelle Gestion agricole des espaces naturels ruraux de SupAgro Florac a engagé un travail en lien avec l'établissement dans le cadre d'un projet tutoré, pour recenser les pratiques agricoles adaptées au territoire qui sont favorables aux pollinisateurs. Les fiches techniques réalisées seront une base pour communiquer avec les agriculteurs.

La 8^e journée apicole organisée par le GDS apicole de Lozère, le syndicat apicole de Lozère et l'établissement public s'est tenue en février. Elle a mobilisé une soixantaine de participants. Les intervenants ont abordé les thèmes suivants : *aethinatumida* (coléoptère qui parasite les ruches), un danger pour la filière apicole ; les stratégies de lutte contre le frelon asiatique ; le pollen frais, sa valorisation et son intérêt pour la santé.

Enfin, une étude a été lancée à l'initiative de l'établissement pour évaluer l'efficacité de trois types de pièges sur le frelon asiatique. Des apiculteurs et habitants du territoire ont suivi une trentaine de pièges en effectuant des relevés hebdomadaires des insectes piégés sur la période avril-mai. L'étude va se poursuivre en 2020, avec un protocole retravaillé.



AVANT



APRÈS

Des parcs mobiles pour améliorer le pâturage



L'établissement public a confié l'été dernier à un étudiant de SupAgro Florac, dans le cadre d'un stage, la mission d'expérimenter avec les éleveurs et les bergers volontaires de trois groupements pastoraux l'impact positif des parcs mobiles sur le pâturage.

Environ 20 000 brebis estivent sur le mont Lozère, le mont Aigoual et les crêtes cévenoles. Elles entretiennent les landes et les pelouses. Mais cela ne suffit pas toujours à maintenir les milieux ouverts. Les éleveurs ont alors recours au girobroyage ou au feu pastoral.

Un moyen efficace de reconquérir des landes embroussaillées est d'exercer une forte pression de pâturage sur quelques zones stratégiques, pendant un temps très court – nuit, chôme, journée de brouillard –, tout en maintenant les périodes de garde du troupeau par le berger, matin et soir. La végétation est alors très fortement consommée, mais l'herbe n'est pas pour autant sur-pâturée car elle a eu avant, ou aura après, le temps de reconstituer ses réserves.

Le stagiaire a aidé les éleveurs à déterminer les objectifs de gestion de la végétation des zones concernées et les moyens d'y parvenir, à installer leurs parcs et à choisir pour chaque enclos sa taille, son emplacement, sa forme. Il a tiré les premiers enseignements de l'expérimentation. Les résultats ont été très positifs : certaines zones devenues inutilisables avec le temps ont été ré-ouvertes. La consommation des buissons,

cumulée à la fumure laissée sur place par les brebis, a amélioré considérablement les landes. Les parcs mobiles sont donc un outil d'entretien des zones de "bartas" complémentaire des autres moyens de gestion de l'espace : garde, brûlage, girobroyage.

Profession agricole et Parc national des Cévennes : le dialogue se poursuit

Les rencontres entre la Chambre d'agriculture de Lozère, associée au COPAGE, et l'établissement public ont repris le 6 décembre.

Après un partage d'information sur les perspectives d'évolution de la PAC et le constat d'une volonté commune de défendre une meilleure prise en compte des surfaces pastorales dans les surfaces agricoles primées, les représentants des trois structures se sont mis d'accord sur :

- la nécessité de davantage communiquer ensemble et en amont des discussions techniques, sur les sujets qui peuvent susciter des craintes / questions au sein du monde agricole notamment par rapport à la réglementation en cœur de Parc.

C'est d'ailleurs pour clarifier certains de ces aspects réglementaires qu'un groupe composé de 10 agriculteurs des JA et de la FDSEA a commencé à travailler, dans une ambiance constructive, avec les équipes du Parc le 17 décembre. Des propositions concrètes ont déjà été actées, comme la mise en place de sous-commissions agricoles au sein des massifs du Parc et des visites de terrain pour confronter les points de vue ;

- la définition de trois sujets de réflexion prospective, majeurs pour le territoire, qui feront l'objet d'un travail commun dans les mois à venir : pastoralisme, pollinisateurs, changements globaux.

Lors de la prochaine rencontre, le 13 mars 2020, le cadre d'intervention précisant la méthode, les résultats attendus et la répartition des tâches entre chacune des structures sera précisé.



Sylviculture

Florac accueille un séminaire sur la sylviculture irrégulière

Les 19 et 20 juin s'est tenu à Florac un séminaire sur la sylviculture irrégulière dans le Massif Central, organisé par le Centre régional de la propriété forestière, l'association Pro Silva et l'établissement public du Parc.

La sylviculture irrégulière est un mode de gestion de la forêt qui vise à produire du bois d'œuvre via une approche à l'échelle de l'arbre et non plus de la parcelle, comme cela est souvent le cas. En favorisant les arbres de bonne qualité – du point de vue sylvicole – quel que soit leur diamètre, elle engendre des peuplements composés d'arbres de tous âges. Elle permet ainsi le maintien d'un couvert permanent et évite le passage par un stade de rajeunissement brutal (coupe rase) qui peut avoir un effet négatif sur le sol – augmentation de l'érosion –, la flore et la faune – modification soudaine des conditions de lumière et d'humidité et des habitats naturels –, et un impact paysager important.

Ce séminaire a permis de présenter les grands principes de ce mode de gestion et de détailler ses atouts et limites en termes économiques et environnementaux. Des retours d'expérience de gestionnaires publics comme privés ont également été présentés. Des tournées de terrain ont été organisées dans des forêts gérées selon les principes de la sylviculture irrégulière : groupement forestier du Bougès, forêt de Fretma ou forêt domaniale de Ramponenche.

Plus d'une centaine de forestiers de tous horizons (propriétaires privés, gestionnaires, élus, entreprises de travaux forestiers, professionnels de la gestion des milieux naturels...) ont pu échanger sur ces techniques encore peu mises en œuvre dans le Massif Central.

Une formation sur les dendro-microhabitats

Les équipes de l'ONF et de l'établissement public se sont retrouvées les 26 et 27 novembre sur le Bougès et l'Aigoual pour une formation sur les dendro-microhabitats (DMH). Ces habitats situés dans les arbres sont le fait soit de l'architecture normale de l'arbre (le long du tronc ou à l'insertion d'une branche) soit d'une singularité (blessure, écorce décollée...). Ces DMH sont parfois considérés comme des défauts de l'arbre par le forestier, quand ils occasionnent une dégradation de la qualité du bois. Mais il est essentiel de mettre en perspective ces inconvénients éventuels avec l'intérêt de ces habitats pour la biodiversité forestière, notamment.

La formation, dispensée par Laurent Larrieu, un spécialiste du sujet travaillant pour le Centre régional de la propriété forestière et l'Institut national de la recherche agronomique, avait pour but de faire connaître la variété de ces DMH, leur intérêt pour la faune et la flore et ensuite d'aller voir une parcelle récemment martelée afin de discuter ensemble les choix de désignation d'arbres. C'était aussi l'occasion pour chacun d'arriver à une meilleure compréhension du métier de l'autre. De la loge de pic à la simple écorce décollée pouvant abriter une chauve-souris, du microscol à la base d'une fourche à l'amadouvier pouvant abriter des centaines d'espèces d'insectes, les DMH n'avaient plus de secrets pour les participants à l'issue de ces journées.

Cette formation n'est qu'un exemple parmi les nombreuses actions entreprises en commun par les deux établissements publics dans le cadre du partenariat annuel qui compte notamment des études et des travaux en faveur de la biodiversité dans les forêts domaniales.



Le Parc national et l'ONF s'associent pour la gestion des forêts publiques

Avec près de 50 600 hectares, la forêt publique occupe une place importante sur le territoire du Parc national. Ces forêts relèvent du régime forestier et à ce titre sont gérées par l'Office national des forêts (ONF). Les deux établissements publics du Parc et de l'ONF ont signé le 12 avril une convention pour consolider leur partenariat dans le domaine de la gestion forestière, de la protection des milieux naturels, des paysages, de la chasse et de l'accueil du public.

Ils se sont engagés à favoriser une sylviculture permettant d'alimenter la filière bois locale tout en augmen-

tant le caractère naturel des forêts. Cela passe par des interventions progressives, le recours majoritaire à la dynamique naturelle de peuplements, des techniques d'exploitation forestière respectueuses de l'environnement, des paysages et du patrimoine forestier. Une attention particulière sera accordée à la connaissance des milieux et des espèces, avec des programmes coordonnés d'inventaires, d'études et de travaux spécifiques destinés à la restauration et à l'entretien d'habitats naturels ou d'espèces menacées. Des mesures sont prévues pour maintenir l'équilibre agro-sylvocynégétique dont l'objectif est de rendre compatible la présence durable de la faune sauvage et la pérennité des activités économiques agricoles et forestières.



Chasse

L'observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvocynégétique

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis 2017, le déploiement de l'observatoire de l'équilibre agro-sylvocynégétique s'est poursuivi en 2019.

Mi-janvier, le site dédié a été mis en ligne : <https://oeasc.cevennes-parcnational.net>. Il contient notamment le « système d'alerte » de l'observatoire. Cet outil permet aux propriétaires et gestionnaires forestiers de signaler les dégâts de grand gibier constatés sur leur forêt, via un formulaire en ligne simple et pratique.

Au printemps, la seconde campagne de relevés des indices de consommation et d'abrouissement a été mise en œuvre par l'établissement public du Parc, l'Office national des forêts et le Centre régional de la propriété forestière sur l'Aigoual. Le suivi des populations par l'indice nocturne s'est également poursuivi sur le mont Lozère, le causse Méjean et l'Aigoual, et a mobilisé de nombreux professionnels et bénévoles.

Le 4e comité de pilotage de l'observatoire s'est tenu le 9 septembre. L'avancement des différents volets de l'observatoire et le programme d'action prévisionnel y ont été présentés.

Le 12 septembre, une demande de subvention a été déposée auprès du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire et du Fonds européen de développement régional pour la poursuite du déve-

veloppement de l'observatoire et son animation renforcée. Un projet intitulé « Recherche et suivi de l'équilibre ongulés sauvages – milieux (RSEOM) » a ainsi été monté en partenariat avec le Parc naturel régional de l'Aubrac. Il est mis en œuvre depuis le 1er octobre 2019, pour une durée de 3 ans.

Durant l'automne, des diagnostics sylvicoles ont été effectués par l'établissement et ses partenaires forestiers – formés spécifiquement aux protocoles – pour évaluer l'impact des dégâts de cervidés sur six peuplements forestiers. Les résultats synthétiques ont été transmis aux propriétaires et gestionnaires et aux fédérations départementales des chasseurs.

Report de la chasse aux cervidés : premiers résultats positifs



Dans le cadre d'une expérimentation menée sur les deux saisons 2018-2019 et 2019-2020, l'ouverture de la chasse aux cervidés est reportée après la période de brame - soit à compter du 16 octobre - sur les trois zones de tranquillité du petit gibier de Barrandon, du mont Lozère et de Fontmort, soit au total sur plus de 5 000 ha du cœur du Parc. L'objectif de ce report est d'éviter les problèmes liés à la pratique concomitante de l'écoute et de la chasse pendant la période de brame.

Cette expérimentation devrait permettre de savoir s'il est possible de réaliser les plans de chasse sur ces zones dans une période de chasse écourtée de plus de 50 jours et dans quelles conditions – en d'autres termes d'accroître l'efficacité de la chasse dans ces secteurs.

Le bilan de la première année d'expérimentation est positif. Les objectifs ont été atteints pour ce qui est de la réalisation des plans de chasse, avec des taux très satisfaisants, notamment sur les zones où les enjeux sont les plus forts. Cela résulte en premier lieu de conditions climatiques clémentes qui ont rendu possible l'accès aux massifs jusqu'en fin de saison de chasse. Cela s'explique également par le fait que l'automne 2018 n'a pas été une « grande saison » pour les amateurs de champignons et que les animaux ont été très peu dérangés par les cueilleurs. Enfin, sur la ZT du Mont Lozère, les résultats sont aussi liés à la mise en place, en plus des tirs individuels d'approche et d'affût, d'opérations de chasse collectives réalisées par les chasseurs locaux, membres de l'association cynégétique du Parc. Les retours positifs de plusieurs collectivités, de professionnels du tourisme ou encore d'usagers du territoire viennent confirmer l'intérêt de ce report.

L'expérimentation se poursuit sur la campagne 2019-2020. Un bilan détaillé des opérations sera réalisé à l'issue de cette deuxième année.



Architecture, Urbanisme

Une plaquette sur la construction de bâtiments agricoles



Afin de se doter d'un outil pour accompagner les porteurs de projet, l'établissement a conçu une plaquette illustrée sur la construction de bâtiments agricoles. Ce travail a fait l'objet d'une collaboration avec les acteurs du territoire, notamment la chambre d'agriculture et s'est appuyé sur des visites d'exploitations agricoles (en particulier sur le causse Méjean en mai 2019).

Le souhait était de rappeler de manière très lisible certains principes de conception et de construction afin d'aboutir au meilleur projet possible : fonctionnel, intégré au paysage et respectant les formes traditionnelles du bâti local – même s'il faut les adapter à des bâtiments plus grands et modernes.

Au final, il s'agit d'un guide de bonnes pratiques à destination de tous les acteurs de la construction de bâtiments techniques en cœur de Parc : agriculteurs, architectes, constructeurs. L'établissement poursuivra le développement de ce type de documents sur le patrimoine bâti en 2020, afin de compléter ses outils de recommandations à partager avec les porteurs de projet.

Aménagement de la cour du château de Florac

La cour du château à Florac est tout à la fois l'espace extérieur du siège du Parc national et un lieu destiné aux visiteurs et aux habitants. Elle permet en effet de

rejoindre le centre ancien depuis l'aire de stationnement proche du Parc Arnal, de faire une halte à l'ombre et de découvrir Florac ou les corniches du Causse.

Afin d'améliorer l'accueil sur ce site et de faire découvrir les actions de l'établissement, plusieurs éléments ont été installés, par le biais d'un projet élaboré de manière collaborative avec les agents du Parc. Tous les aménagements et plantations ont été réalisés par des artisans locaux, démontrant un savoir-faire et une capacité à dimensionner des projets pour valoriser de manière simple et écologique un espace public. Un rucher-tronc a été fabriqué et installé par Henri Giorgi. Des clôtures en plessis de châtaignier ont été fabriquées par Arnaud Mainardi de l'atelier Chatersen. Les fruitiers (variétés locales) et les massifs ont été plantés par l'association Vergers de Lozère et par Claire Mirman, paysagiste à Florac.

Ce projet fut également l'occasion de construire des assises en bois confortables et d'installer un mobilier original, conçu pour le lieu par un binôme constitué d'Amaury Poudray, concepteur-designer à Lyon, et par Claude Brisseau, menuisier à Notre-Dame-de-la-Rouvière. L'hôtel à insectes est une pièce unique proposée par Pierre Gautier, menuisier à Bédouès.

Lors de la manifestation des agriculteurs (à l'appel de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs) du 22 octobre 2019, des dégradations ont été commises dans la cour du château. Les plessis en lattes de châtaignier ont été brisés et brûlés, et les plantations arrachées et piétinées. La pelouse a subi des dommages importants, dus notamment aux tracteurs qui ont forcé le passage étroit pour accéder au site, en faisant tomber quelques mètres linéaires de mur en pierre. Ces dégradations ont choqué les agents de l'établissement et les artisans qui avaient travaillé sur ces aménagements destinés à valoriser leur savoir-faire et à égayer un espace public floracois largement visité et utilisé par les habitants.



« Bourgs-centres Occitanie » : accompagnement des candidatures des villages du territoire



La Région Occitanie a mis en place une politique d'aide aux communes pour revitaliser les bourgs-centres du territoire. Ces villes et villages subissent une dévitalisation et doivent faire face à une vacance de l'habitat, une diminution des services ou une dégradation des espaces et équipements publics. La politique mise en œuvre par la Région nécessite une réflexion préalable importante : constitution d'un dossier de candidature, premier diagnostic du village (atouts, faiblesses) et méthode pour appréhender les futurs projets communaux.

L'établissement public participe activement à ce travail préalable, en coordination avec ses partenaires locaux dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme (CAUE, DDT, PETR, Départements). Aux côtés des élus,

ce groupe apporte une ingénierie et des conseils techniques, reconnus par les services de la Région.

L'accompagnement technique se poursuit ensuite avec les bourgs du territoire, afin de suivre les actions prévues avec la Région et surtout de qualifier toutes les démarches d'aménagement des villages, de proposer aux élus des ateliers de concertation avec les habitants ou de les aider à réaliser des chantiers sur leurs espaces publics.

Voici les communes du Parc national qui se sont lancées dans la démarche et les principales thématiques abordées :

Saint-Etienne-du-Valdonnez : valorisation du centre du village par le réaménagement de la place principale ;

Ispagnac : stratégie globale sur le centre ville (mobilité, habitat, attractivité) complétée par une maîtrise d'œuvre de travaux pour l'axe routier traversant ;

Pont-de-Montvert Sud Mont Lozère : conciliation entre les besoins contemporains d'un centre-bourg et la préservation de son caractère architectural exceptionnel (circulations, conditions d'accueil et renforcement des services existants) ;

Mont Lozère et Goulet : renforcement des économies touristique et agricole, confortement des pôles de vie et mobilité ;

Villefort : revitalisation économique du centre historique et sécurisation des différents modes de circulation ;

Saint-Ambroix : centralité et attractivité vis-à-vis du bassin de vie (services, mobilité, requalification du centre ancien, bords de Cèze) ;

Saint-Jean-du-Gard : maintien de la population, attractivité et organisation d'une offre de loisirs ;

Anduze : requalification du centre-ville, accueil de nouvelles populations, reconquête des espaces publics pour les habitants, voies douces ;

Sainte-Croix-Vallée-Française : centralité, action foncière, services et espaces publics urbains.





Artisanat et activités économiques

Deux journées d'échanges sur la lauze et la pierre sèche, filières d'avenir

Point d'orgue du programme Laubamac, les Rencontres nationales des lauziers et bâtisseurs en pierre sèche se sont tenues les 4 et 5 avril à Florac-Trois-Rivières. Ce colloque était l'une des actions portées par le Parc national dans le cadre de ce projet qui arrivait à son terme en 2019. Durant deux jours, séances plénières, ateliers et visites de terrain ont rassemblé près de 140 artisans, paysagistes, élus, techniciens, chercheurs, gestionnaires d'espaces protégés...

Ces rencontres ont été l'occasion de dresser le bilan des actions engagées par les sept partenaires, dans quatre domaines.

- Formation et qualification : module de sensibilisation à la lauze naturelle (CMA 48), création d'un certificat de qualification professionnelle lauzier (CMA48), référentiels innovants pour les formateurs et les experts (ABPS).
- Marché et réglementation : retour d'expérience de 20 chantiers sur les règles professionnelles de la construction (ABPS), étude de marché des filières lauziers et bâtisseurs en pierres sèches (PNC).
- Recherche et développement : recherche nationale en Cévennes (ABPS) ; thèse sur l'approvisionnement en lauze calcaire à l'échelle du Massif Central (IMT Mines d'Alès) ; réouverture d'un site d'extraction de lauze dans le Lot (PNR des Causses du Quercy) ; l'usage contemporain de la pierre sèche et de la lauze (PNC).
- Communication et sensibilisation : outils de communication pour les professionnels et les collectivités (ABPS), chantiers de sensibilisation à la pierre sèche clavée (PNR des Grands Causses), caractérisation des typologies de calades sur le territoire des Causses et des Cévennes (PNR des Monts d'Ardèche).

Ces rencontres ont également permis d'échanger sur la situation actuelle des deux filières et de définir pour elles de nouvelles perspectives de développement...



Un ouvrage sur l'usage contemporain de la pierre sèche et de la lauze

Inscrit dans le projet Laubamac, l'établissement a finalisé en août dernier un ouvrage numérique sur l'usage contemporain de la pierre sèche et de la lauze. Ce dernier a notamment pour objectif, de présenter différents champs d'application actuels de ces savoir-faire ancestraux, sans chercher l'exhaustivité mais en intégrant divers aspects : technique, patrimonial, écologique, social, filière, acteurs... D'autre part, il propose des perspectives et des pistes d'évolution pour l'avenir.

La rédaction de cet ouvrage a nécessité un important travail de recherche et des rencontres avec plus d'une trentaine de personnes impliquées dans les filières lauze et pierre sèche (artisans pierre sèche et lauziers, prescripteurs, concepteurs, formateurs, organismes et associations).

L'ouvrage, avec plus d'une centaine de pages largement illustrées par des exemples variés d'ouvrages classiques ou novateurs, a été mis en ligne sur le site internet du Parc national et diffusé à l'ensemble des participants aux rencontres nationales des lauziers et bâtisseurs en pierre sèche qui s'étaient tenues au printemps à Florac Trois Rivières.

www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-actions



Marque *Esprit parc national* : vers un RUC Savoir-faire du bâti traditionnel

En 2019, les parcs nationaux des Pyrénées et des Cévennes ont souhaité que la marque *Esprit parc national* puisse être étendue aux savoir-faire traditionnels du bâti. Dans cette optique, les deux établissements ont engagé un travail collaboratif, avec le soutien financier de l'Agence française pour la biodiversité : chacun a confié à un(e) stagiaire la mission commune et partagée de rédiger le cahier des charges de la catégorie « Savoir-faire du bâti traditionnel » et ses documents annexes (dossier de candidature, grille d'audit...).

Pendant les six mois de son stage au Parc national des Cévennes, Marion Potestat, étudiante en master2 « Géographie des changements environnementaux

et paysagers » à l'université Toulouse II Jean Jaurès, a eu pour tâche de réaliser un inventaire des savoir-faire locaux en lien avec le bâti, de recenser les artisans du territoire maîtrisant ces savoir-faire, de mener des enquêtes sur les pratiques auprès d'un échantillon représentatif d'artisans, d'analyser les résultats de cette enquête pour produire une synthèse, et enfin de corédiger le règlement d'usage catégoriel « Savoir-faire du bâti traditionnel » avec Léa Fourcade, son homologue dans les Pyrénées. Ce document a été transmis au groupe de travail sur la marque *Esprit parc national* pour relecture et amendements.

Une fois le RUC validé par le comité de gestion de la marque et amendé, le cas échéant, par le collectif des parcs nationaux, il faudra rédiger autant de cahiers de recommandations techniques qu'il y a de corps de métier différents pour que la marque *Esprit parc national* puisse se déployer dans les diverses filières concernées : lauziers couvreurs, bâtisseurs en pierre sèche, maçons avec la compétence « enduit à la chaux », ferronniers...

Transition énergétique

Le partenariat entre l'Ademe et le Parc national est renouvelé

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) Occitanie et l'établissement ont fait le choix de poursuivre leur partenariat en faveur de la transition énergétique sur le territoire. En janvier, ils ont signé un nouvel accord-cadre pour une période de trois ans. L'agence continue ainsi d'accompagner les communes du Parc national dans leurs projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et leur prise en compte de l'environnement.

Six axes prioritaires ont été identifiés :

- favoriser la transition énergétique dans les collectivités (bâtiments – éclairage public) ;
- atténuer et s'adapter aux changements climatiques ;

- développer les énergies renouvelables (dont la biomasse) ;
- encourager la mobilité touristique durable ;
- engager l'établissement public du Parc national dans l'éco-responsabilité ;
- développer l'économie circulaire et lutter contre les gaspillages.

L'établissement recevra notamment le soutien technique de l'Ademe pour les actions innovantes et concrètes qu'il mettra en œuvre avec les acteurs du territoire dans les domaines de la rénovation énergétique du bâti, de l'intégration paysagère de sites de production d'énergies renouvelables et de l'éco-mobilité touristique.

En 2019, l'Ademe a cofinancé à hauteur de 4 000 € la réalisation de l'exposition « Au cœur de la nuit, Ciel étoilé du Parc national des Cévennes ».





Accompagnement des communes dans la rénovation de l'éclairage public

La reconnaissance par l'*International Dark-sky Association*, le 13 août 2018, du Parc national des Cévennes comme Réserve internationale de ciel étoilé, la 13e au monde et la plus vaste d'Europe, a récompensé le travail partenarial engagé depuis 2013 par l'établissement public du Parc, les deux syndicats d'électricité de la Lozère (SDEE 48) et du Gard (SMEG), les communes du Parc national, l'agence Lozère Energie, la Région Occitanie et l'Ademe.

Le programme de rénovation du parc d'éclairage public, engagé dans le cadre de cette labellisation, s'est poursuivi en 2019, grâce aux crédits européens – 710 000 € – mobilisés par l'établissement public dans le cadre de l'ATI FEDER 2014-2020. En Lozère, les travaux de rénovation des points lumineux par le SDEE 48 se sont concentrés sur les communes de Brenoux, Ispagnac, Lanuéjols, Chadenet, La Malène, Florac-Trois-Rivières (tranche 2), Saint-Bauzille, Sainte-Croix-Vallée-Française. Au total, ce sont 402 points lumineux qui ont été rénovés. Pour le Gard, les travaux pilotés par le SMEG 30 ont concerné les communes d'Arphy, Causse Bégon, Bréau-Mars, Trèves, L'Estrechure, Lasalle, Soudorgues, Saumane, Dourbies, Lanuéjols, Molières Cavailiac, Saint-Sauveur-Camprieu, Les Plantiers, Saint-André-de-Majencoules, Saint-André-de-Valborgne et Val d'Aigoual – soit un total de 919 lampadaires rénovés en une année. D'autres communes ont réalisé des travaux identiques en direct : Le Vigan, Cendras et Pontails-et-Brésis.

Au total, ce sont donc près de 1 865 lampadaires qui ont été rénovés en 2019, en respectant les critères techniques du Guide de l'éclairage de la Réserve internationale de ciel étoilé des Cévennes. L'ensemble de ces opérations représente un budget de près de 2 millions d'euros de travaux.

Le programme de rénovation va se poursuivre en 2020, pour conforter le label de Réserve internationale de ciel étoilé.



Un projet de construction bioclimatique en cœur de Parc

L'établissement public du Parc national est propriétaire de plusieurs bâtiments dont il assure l'entretien et l'adaptation à divers usages. Il est par ailleurs engagé dans une démarche d'éco-responsabilité visant notamment à optimiser la consommation énergétique de ses biens. Pour autant, l'identité du patrimoine bâti vernaculaire doit être préservée.

En 2019, un marché a été contracté avec trois maîtres d'œuvre pour l'aménagement, la réhabilitation et la modernisation de plusieurs bâtiments, dont la maison de la Ségalière, située sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française, en cœur de Parc. Le Parc ambitionne de faire de cette réhabilitation une référence en termes de rénovation écologique et thermique. Le projet est d'installer une serre bioclimatique à proximité de la maison capable de produire 20 % des besoins de chauffage grâce au soleil passif. L'orientation optimale de la serre serait plein sud pour capter au mieux le soleil pendant l'hiver. Mais la température pourrait bien devenir insupportable l'été... Une pergola pourrait réduire le rayonnement solaire sur la serre. Deux hypothèses concernant son emplacement sont à l'étude. Les travaux devraient débuter en 2020. Un autre projet d'envergure est à l'étude sur la propriété du Bramadou (cf les actualités du massif vallées cévenoles).



Eau

Etude de l'impact de la culture de l'oignon doux des Cévennes sur la qualité des eaux



La culture de l'oignon doux des Cévennes se concentre notamment sur le haut bassin de l'Hérault, en aire d'adhésion, sur les communes de Val d'Aigoual, Mandagout, Sumène et Saint-André-de-Majencoule. Il y a quelques années, des agriculteurs se sont également installés dans le cœur du Parc, non loin de Valleraugue, avec cette même production qui est traditionnellement conduite de manière assez intensive.

Aussi, en 2016, l'établissement public a initié, avec la coopérative Origine Cévennes, une réflexion sur les pratiques pouvant conduire à une réduction de l'usage des intrants susceptibles d'impacter les milieux aquatiques. La dynamique des transferts des produits phytosanitaires dans les eaux est complexe. Evaluer les impacts sur le milieu nécessite d'approcher les flux de pesticides qui y transitent et d'en connaître les variations. En effet, les milieux sont à la fois sensibles de façon chronique au flux global qu'ils subissent, et aussi

à des « pics » de concentration. En 2019, conscients des enjeux environnementaux et économiques, l'établissement et la profession agricole ont engagé des démarches pour comprendre et mesurer la pollution potentielle de l'eau liée à la culture d'oignon doux. L'objectif du protocole mis en place pour 3 ans dans le cadre d'un programme FEADER – Agence de l'eau RMC est de suivre en continu la pluviométrie et les écoulements à l'exutoire d'un bassin versant cultivé d'oignons doux afin de déterminer les flux de produits phytosanitaires dans les eaux. Ces flux sont étudiés selon deux méthodes : le prélèvement manuel, qui est ensuite analysé en laboratoire, et des échantillonneurs passifs. Ces échantillonneurs donnent de bons résultats sur le plan qualitatif et permettent de détecter des polluants à très faible concentration. Les premiers résultats de cette étude sont attendus début 2020.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Restauration du passage busé de Mas Camargues

Le sentier touristique autour de Mas Camargues franchissait le Tarn en amont de Mas Camargues par un passage busé. Ce passage busé, vieux d'une quarantaine d'années, était très dégradé et devenait dangereux. Il était par ailleurs un obstacle à la continuité écologique du Tarn sur sa partie haute. L'établissement public du Parc national, propriétaire et, à ce titre, responsable de l'ouvrage, a décidé de le supprimer et de le remplacer par des blocs de granit permettant aux promeneurs de franchir le Tarn sans perturber sa continuité écologique.



Tourisme et activités de pleine nature

Vingt-six nouveaux produits touristiques *Esprit parc national*



En 2019, la marque a poursuivi son déploiement dans le domaine du tourisme avec vingt-six nouveaux produits *Esprit parc national* : dix-sept hébergements, quatre sites de visite, un restaurant, deux sorties de découverte des patrimoines et deux séjours, principalement situés dans les vallées cévenoles et sur le massif de l'Aigoual. Le réseau des bénéficiaires de la marque s'étend désormais à des prestataires non issus du réseau des adhérents à l'association Cévennes Eco-tourisme.

Dans l'ensemble, les résultats des 22 audits réalisés en 2019 sont très satisfaisants. La performance environnementale, les circuits courts et la valorisation des produits locaux sont prioritaires pour les prestataires. En revanche, la gestion des déchets et l'écomobilité sont souvent leurs points faibles.

Les professionnels proposent le plus souvent une offre très qualitative mais peinent parfois à la valoriser sur leurs supports de communication. L'obtention de la marque et les formations proposées par l'établissement peuvent les y aider.

Les types d'hébergement se sont diversifiés, avec davantage de campings et de villages vacances. La marque attire désormais des hébergements de grande capacité, ce qui était moins le cas auparavant.

Enfin, l'effort entrepris par l'établissement public pour attirer les agences de voyage a porté ses fruits : deux séjours proposés par deux nouveaux opérateurs ont reçu la marque.

L'établissement a lancé un nouvel appel à candidatures en octobre 2019 et a reçu dix-sept dossiers en retour.

La nuit, élément d'attractivité et de valorisation touristique



La labellisation du territoire en tant que Réserve internationale de ciel étoilé (Rice), à l'été 2018, a fait naître de nouvelles attentes chez les visiteurs : où et quand admirer ces paysages et cette biodiversité nocturnes, comment observer et reconnaître les étoiles ? Une situation propice à la commercialisation par les bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* de nouvelles prestations touristiques dédiées à la découverte du monde de la nuit.

Pour les accompagner dans le développement de cette offre spécifique, l'établissement a donc engagé plusieurs actions à destination de ses partenaires touristiques.



Dans le cadre du programme annuel de formations que le Parc met en place pour les acteurs du tourisme, **une nouvelle formation intitulée « La nuit sous tous ses aspects »** a vu le jour en 2019. L'objectif premier de ces journées était de sensibiliser les professionnels du tourisme au patrimoine nocturne du Parc national afin qu'ils puissent eux-mêmes transmettre ces connaissances à leurs clients et relayer les messages sur l'importance et les moyens de lutter contre la pollution lumineuse. La formation a réuni 27 participants.

Les bénéficiaires de la marque peuvent aussi désormais faire appel à **des accompagnateurs et des animateurs spécifiquement formés à la mise en place d'activités et d'animations liées à la nuit** – découverte de la biodiversité nocturne, observation astronomique, contes et légendes... Cette nouvelle formation a été proposée au printemps 2019 par le Réel 48, à la demande de l'établissement public.

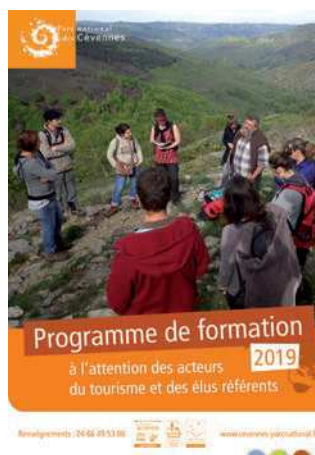
Pour faciliter la découverte de la biodiversité de la nuit et la connexion à la nature, **des belvédères nocturnes** dédiés pourront être aménagés par les prestataires. Un prototype, élaboré grâce à des fonds européens Leader, sera installé prochainement au village de gîtes du mas de la Barque, bénéficiaire *Esprit parc national*.

Enfin, dans le cadre de sa programmation « Un été avec le Parc », l'établissement a organisé 27 animations nocturnes dont 8 « soirées lunaires » qui se déroulaient chez des prestataires touristiques bénéficiaires de la marque volontaires pour accueillir des participants au sein de leur structure. En juillet et en août, sur chaque massif du territoire, à l'occasion de la pleine lune, ces soirées ont réuni visiteurs et habitants autour d'un repas partagé suivi d'une animation sur la nuit. Une occasion pour les professionnels de se faire connaître.

L'animation du réseau des bénéficiaires de la marque

Pour accompagner le développement de la marque, l'animation du réseau des bénéficiaires est essentielle.

Trois journées spécifiquement destinées aux professionnels des diverses filières concernées par la marque ont été organisées sur trois massifs du territoire. Elles ont permis aux acteurs des domaines agricole et touristique de se rencontrer, de découvrir leurs activités et produits respectifs, d'échanger sur leurs pratiques. Elles ont quelquefois débouché sur des opportunités commerciales entre restaurateurs ou hébergeurs et producteurs, par exemple... Lors de ces journées, des chantiers collaboratifs (restauration d'un muret de pierre sèche, débroussaillage), des ateliers naturalistes (construction d'un nid), des outils de découverte de l'environnement ont été proposés aux participants. Ces journées ont aussi été l'occasion de leur donner des informations globales sur la marque. 38 bénéficiaires de la marque ont profité de ces journées.



Le programme annuel de formation à destination des partenaires touristiques de l'établissement public est également un outil au service de l'animation du réseau des bénéficiaires de la marque et du partage d'une culture commune. Proposées gratuitement, ces journées sont mises en place par les agents du Parc et des intervenants extérieurs. Elles portent sur les patrimoines naturels et culturels, les actions menées par l'établissement qui contribuent à les protéger et les valoriser, les grands sujets qui font l'actualité du territoire... En 2019, ce sont treize sessions de formation qui ont été programmées dont « La nuit sous tous ses aspects ».



Des actions mutualisées avec Ipamac

L'établissement public a signé le 19 juillet 2019 une convention de partenariat avec l'association Interparcs Massif Central (Ipamac) pour la réalisation d'actions mutualisées : «Expérimenter de nouvelles formes d'itinérance et d'accès aux activités de pleine nature».

Plusieurs actions ont été engagées par Ipamac en 2019. L'établissement en assure le cofinancement et le suivi technique :

- étude de faisabilité d'une itinérance multipratique le long du Tarn et conception de son identité visuelle. La communauté de communes Gorges Causses Cévennes pilote les travaux de confortement de l'itinéraire sur le territoire du Parc ;
- conception de deux prototypes d'aire de bivouac ; suivi du test d'une des aires implantées dans le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ; lancement d'un appel à candidatures pour accueillir une aire dans les Cévennes ;
- conception d'un séjour trail itinérant de 4 jours sur le GR 7, entre La bastide Puylaurent et Florac Trois Rivières, « Les Cévennes panoramiques par le Mont Lozère ». Ce séjour sera à réaliser en autonomie à l'aide d'une fiche conseil.

Concertation autour du VTT Enduro dans les gorges du Tarn et de la Jonte

Des itinéraires dédiés à la pratique du VTT « enduro » ont été ouverts ces dernières années dans le secteur des gorges du Tarn et de la Jonte, en cœur du Parc national, sans qu'aucune demande d'autorisation n'ait été adressée aux propriétaires ni à l'établissement public. Pour répondre à la demande des élus et propriétaires de stopper les nuisances engendrées et pour protéger les zones fragiles des impacts provoqués par le VTT enduro, l'établissement a pris un arrêté interdisant cette activité dans cette zone. Contesté par Mountain Bikers Foundation, le Parc a retiré son arrêté et a décidé d'engager un travail de concertation avec les parties prenantes qu'il a confié en 2019 à un étudiant en Master 2 Géographie et Aménagement dans le cadre d'un stage de quatre mois. L'objectif était de faire un état des lieux des études menées sur l'impact de la pratique du VTT enduro, et des itinéraires existants. Chaque itinéraire a donné lieu à une fiche technique avec cartographie, informations techniques (pente, dénivelé, difficulté) et intérêt pour les pratiquants. Ces éléments ont ensuite été recoupés avec les enjeux faunistiques, le cadastre (privé, public), la présence ou non d'itinéraire balisé (GR, PR...), les conflits potentiels connus. Ce premier diagnostic a ensuite été partagé avec les différents partenaires : LPO, parc naturel régional des Grands Causses, communautés de communes Gorges-Causses-Cévennes et Millau-Grands Causses, fédération départementale des chasseurs, mairies de Hures La Parade et de St-Pierre des Tripiers et propriétaires. Le travail du stagiaire et le diagnostic des itinéraires ont été soumis à l'appréciation de MBF. L'établissement public espère un retour pour février 2020. Le travail consistera alors à valider un protocole d'accord sur les itinéraires et d'aboutir à une doctrine partagée.



Vers un guide des bonnes pratiques du canyoning



En 2013, un travail réalisé par Cévennes Ecotourisme avec les professionnels du canyoning avait fait émerger le besoin de se doter d'un guide des bonnes pratiques dans ce domaine. Ce souhait avait été réaffirmé en 2018 dans le cadre d'un état des lieux de la pratique du canyoning en cœur de Parc. L'établissement a donc missionné, en 2019, un bureau d'études pour accompagner les professionnels concernés dans cette démarche. Depuis le mois d'octobre, un travail a été entrepris avec les professionnels. Il a été proposé d'énoncer 9 règles d'or pour une pratique raisonnée du canyoning visant : la préservation des sites naturels, la sécurité, le partage d'expérience et la pédagogie avec le client, le dialogue avec les habitants et acteurs locaux, la propreté des sites, l'accès, le stationnement... Suite aux échanges, il a par ailleurs été décidé de concevoir deux guides, l'un pour les pratiquants et l'autre pour les professionnels.

La mission se poursuivra en 2020, avec la mise en place d'un comité de pilotage regroupant partenaires institutionnels et fédérations, pour valider les grandes orientations, et d'un groupe constitué par les professionnels pour élaborer le guide des bonnes pratiques, travailler sur la communication et sur l'animation d'un réseau.

Les guides seront disponibles d'ici l'été.

Les Trophées du Parc



Le Parc national/Réserve de biosphère des Cévennes a lancé un appel à projets écocitoyens pour accompagner les acteurs locaux dans leur engagement en faveur, cette année, de la préservation des paysages et du caractère du Parc, du développement de l'écomobilité sur le territoire et du partage de la culture et des savoir-faire locaux. Pour l'édition 2019 des « Trophées du Parc », les projets en lien avec les pollinisateurs, le ciel étoilé et les paysages nocturnes, ainsi que les paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen des Causses et des Cévennes faisaient l'objet d'une attention particulière du jury.

Une collectivité, un particulier, deux entreprises et cinq associations ont candidaté. Le lauréat retenu par le jury est l'association Lou Valat, implantée à Vernet, sur la commune de Saint-Germain-de-Calberte, pour son projet « Reconquête de l'espace et mise en valeur du patrimoine cévenol ».

Lou Valat a vocation à sauvegarder le patrimoine culturel cévenol et à contribuer au maintien de l'homme sur ce territoire. Depuis 1971, les bénévoles remontent murets et bancels, rénovent trincats, escaliers, toitures, clèdes et citernes sur le hameau. Le projet récompensé correspond à une nouvelle étape dans la réhabilitation du lieu, avec trois chantiers : la réfection complète d'un escalier, la reconstruction d'un muret sur rocher et la restauration d'un pan de mur de soutènement d'une terrasse.

Dix des quatorze réserves de biosphère françaises ont organisé des Trophées en 2019. L'ensemble des lauréats se sont retrouvés début novembre, au siège de l'Unesco, à Paris, pour présenter leurs projets.



4. Faire connaître et accueillir

Le territoire bénéficie désormais d'un magnifique outil pour inviter visiteurs et habitants à (re)découvrir les richesses du Parc national : la maison du tourisme et du Parc national à Florac. L'établissement généralise ainsi un accueil mutualisé avec un office du tourisme sur ses trois sites emblématiques que sont Florac, La Serreyrède et Génolhac. Une information sur l'offre de découverte et d'écotourisme y est proposée. Les deux premiers sites disposent d'une exposition permanente, celle de Génolhac est en cours de préparation.

L'établissement a mis à profit 2019 pour consolider son offre touristique autour de la nuit. Une grande exposition interactive donnant à vivre les différentes facettes de la nuit a été inaugurée. Une coopération entre plusieurs territoires de la Région Occitanie engagés dans la préservation et la valorisation de la nuit s'est construite avec le Parc national des Pyrénées et le Parc naturel régional du Quercy. Dans le même temps des liens se sont tissés avec le tout nouveau Parc naturel régional de l'Aubrac. Toutes ces collaborations devraient donner naissance à des actions qui permettront au public de profiter de la nuit sous toutes ses dimensions, tout en respectant sa quiétude.

Éducation au développement durable du public scolaire

Cinq aires terrestres éducatives dans le Parc national



Les élèves des écoles lozériennes de Vébron, Bédouès-Cocurès et Ventalon-en-Cévennes se sont retrouvés à Castelbouc le 3 octobre pour lancer leurs projets d'aires terrestres éducatives. Spéléologie, lecture de paysages, ateliers sensoriels, confection d'un nid...

étaient au programme de cette journée d'immersion dans les gorges du Tarn. Deux établissements scolaires gardois, situés à Notre-Dame de la Rouvière et Génolhac, participent également à cette démarche pédagogique et éco-citoyenne innovante.

Inspirées des aires marines éducatives, les aires terrestres éducatives (ATE), lancées en 2018-2019, permettent à des élèves et à leur enseignant de gérer une petite zone naturelle – zone humide, forêt, rivière, parc urbain... – qu'ils choisissent près de leur école. Cet espace devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement dans lequel les élèves sont acteurs, tandis que l'enseignant est à leurs côtés.

Les classes sont accompagnées tout au long du projet par des associations environnementales : la Maison de la nature et de l'environnement du Gard (MNE 30) et le Réseau d'éducation à l'environnement de la Lozère (REEL 48).





Fête de la science : une 28^e édition très réussie

La Fête de la science s'est déroulée du 5 au 12 octobre. Le service éducatif du Parc national, en lien avec des agents de l'établissement public et des intervenants extérieurs – chercheurs, ingénieurs et scientifiques –, a organisé quatre animations à destination des collégiens et des lycéens :

- étude hydrogéologique du causse Méjean : pour quoi faire ? Cet atelier animé par des agents du Parc s'est déroulé le 8 octobre au collège de Florac Trois Rivières ;
- inventaire d'un indicateur biologique, les coléoptères saproxyliques. Onze élèves du collège de Ste Enimie ont participé le 10 octobre à cette animation proposée par des agents du Parc et un chercheur de l'Inrae, Christophe Bouget, qui complétait le travail mené par l'enseignant de SVT sur les décomposeurs du sol ;
- lien entre recherche et gestion : un observatoire de l'équilibre entre forêts et cervidés dans le Parc national. Cette animation encadrée notamment par Jean-Louis Martin, directeur de recherche au CNRS – CEFE, s'est déroulée en deux parties : une soirée brame du cerf, le 24 septembre à l'étang de Barandon, et une sortie terrain d'identification des dégâts de cervidés le 10 octobre dans la forêt du Bramont. Quinze élèves du lycée Chaptal de Mende y ont participé ;
- un autre regard sur la forêt : capacité de la forêt à accueillir différentes espèces vivantes et découverte des facteurs de biodiversité potentielle. Cet atelier proposé par un agent du Parc le 11 octobre a réuni deux classes de 4^e du collège de Florac Trois Rivières. Les élèves ont dû se mettre dans la peau de forestiers et apprendre à gérer durablement une forêt.

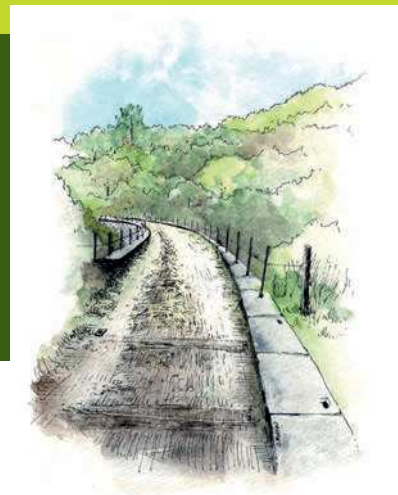
Des trésors à découvrir aux portes des écoles !

A l'occasion de la célébration des 50 ans du Parc national en 2020, l'offre pédagogique qui a été proposée à toutes les écoles du Parc pour l'année scolaire 2019-2020 est très spécifique et unique, tout en répondant aux objectifs définis par les programmes d'enseignement : faire découvrir la biodiversité locale par des approches variées (scientifique, sensorielle, ludique), initier à l'utilisation d'outils et de méthodes d'observation, d'écoute, à des pratiques respectueuses de l'environnement, et aux méthodes d'investigation scientifique permettant la détermination et le classement des espèces.

Vingt-deux classes – de vingt-et-une écoles différentes – ont souhaité participer. A travers une démarche d'investigation originale et ludique, les écoliers vont pouvoir découvrir l'histoire du Parc national en 1970 et les actions qu'il a menées depuis sa création. Ils seront également incités à imaginer le devenir des paysages et des espèces animales et végétales du territoire. Les enseignants ont dû sélectionner un ou plusieurs des thèmes proposés par le service éducatif de l'établissement public :

- sous les étoiles, les nuits s'animent ;
- des histoires pour raconter l'Histoire ;
- des forêts et des arbres ;
- les insectes qui butinent, les plantes qui fleurissent ;
- ces pierres qui bâtissent nos paysages ;
- les peuples de l'eau ;
- du côté des troupeaux.

En janvier 2020, une malle aux trésors scellée contenant du matériel pédagogique sera fournie à chaque classe participante. Des devinettes et des énigmes seront à résoudre grâce aux informations contenues dans la malle et avec l'aide des agents du Parc. Selon les thèmes sélectionnés, les élèves choisiront un animal ou une plante qui sera la mascotte de leur classe et élaboreront, tout au long de l'année, leur spirale de la biodiversité, à l'instar de celle des parcs nationaux. A la fin de l'année scolaire, une journée de rencontre inter-écoles valorisera tous les projets et un goûter géant sera l'occasion de souffler les bougies des 50 ans du Parc national !



Sensibilisation du grand public

Le ravin secret de Champernal



Le nouveau sentier de Champernal, situé en bordure de la N106, sur les communes de St-Privat-de-Vallongue et Ventalon-en-Cévennes, a été inauguré au printemps. Il s'inscrit dans le schéma général d'interprétation du Parc. Cette petite boucle de 2 km chemine dans un ravin encaissé dominé par un impressionnant viaduc ferroviaire, ouvrage d'art le plus haut de la ligne de chemin de fer qui reliait Florac à Ste-Cécile d'Andorge. Une partie du linéaire du sentier de Champernal correspond en effet à un tronçon de l'ancien chemin de fer départemental (CFD), future Ligne verte des Cévennes.

Le ravin secret de Champernal – qui doit son nom au fait qu'il est très peu visible de la route nationale 106 - n'est pas seulement un site de vulgarisation de connaissances naturalistes. Il a vocation à sensibiliser le public et notamment les familles aux enjeux de protection des patrimoines naturels et de la biodiversité, et aux spécificités de la flore méditerranéenne et des écosystèmes propres à ce ravin isolé. Le parti a également été pris de mettre en lumière les actions menées par les agents de l'établissement en faveur d'une meilleure connaissance et de la préservation des espèces, telles que les coléoptères, les mousses et lichens, les châtaigniers...

Le parcours est jalonné de sept étapes que l'on peut découvrir indépendamment les unes des autres. Chacune est marquée par un panneau, un totem, une table de lecture... illustré de très belles aquarelles privilégiant des textes courts et une découverte ludique par le biais de devinettes, de silhouettes, de recherche d'indices...

Carte touristique du Parc national des Cévennes



Éditée par l'IGN dans une toute nouvelle collection dédiée aux parcs nationaux de France, cette carte routière au 1/50 000 propose au visiteur de découvrir l'offre de randonnée du Parc national : chemins de grande itinérance (GR, GTMC VTT, 160 km de Florac), sentiers de promenade randonnée (PR), sentiers d'interprétation. Les principaux sites de visite et les plus beaux points de vue du Parc sont signalés. Les maisons du Parc et relais d'information sont également indiqués.

9 € - En vente dans les Maisons du Parc, les librairies et sur www.cevennes-parcnational.fr



Exposition Au cœur de la nuit

Pour accompagner la labellisation du Parc national en Réserve internationale de ciel étoilé en août 2018, l'établissement a voulu se doter d'une exposition d'envergure englobant l'ensemble des sujets qui gravitent autour de la nuit au sens large.

Inaugurée en 2019, cette exposition est organisée en différents modules permettant au visiteur d'appréhender le monde de la nuit, de comprendre les enjeux liés à la pollution lumineuse et de découvrir des solutions concrètes pour y remédier. Mobile, elle s'adapte à différents formats de salles. Elle est traduite en anglais et accompagnée d'un livret pédagogique.

L'entrée dans l'exposition plonge le visiteur dans le noir. Il déambule, pieds nus et privé de la vision, dans une boîte noire qui éveille tous ses sens. Il est confronté à ses propres émotions et à son rapport personnel à la nuit.

Cette exposition a reçu le soutien financier de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et du Pôle d'équilibre territorial et rural Sud Lozère.



Le prix spécial du jury du Cabri d'Or attribué à *Nuits des Cévennes*

Le prix littéraire du Cabri d'Or, qui récompense l'auteur d'un ouvrage romanesque, biographique, historique, artistique... qui porte sur la région des Cévennes, a été décerné le 8 novembre à Alès à Vanessa Bamberger pour son roman *Alto Braco*. Fait inédit, le jury a décidé de décerner un second prix au beau livre *Nuits des Cévennes*, paru en 2018, co-édité par le Parc national des Cévennes et les Editions du Rouergue. Avec les œuvres somptueuses et sensibles de douze photographes, c'est une immersion en images au cœur des nuits cévenoles qu'offre ce livre. La tête dans les étoiles et les pieds dans l'herbe humide, l'expérience de la nuit y est totale, l'émerveillement absolu. Cinq auteurs croisent leurs regards et nourrissent notre réflexion, et l'on découvre alors la nécessité de ce temps si particulier qu'est la nuit pour la faune, la flore et l'homme.

35 € - En vente dans les Maisons du Parc, les librairies, et sur www.cevennes-parcnational.fr



Structure d'accueil

2019, une année « animée »

Le printemps 2019 a été marqué par deux événements majeurs : l'organisation des rencontres nationales des lauziers et des bâtisseurs en pierre sèche à Florac Trois Rivières et le nouveau lâcher de gypaètes barbus dans les gorges de la Jonte. Pour faire écho à cette actualité, l'établissement public a choisi d'axer les animations du printemps sur l'art de la pierre sèche - avec des balades et des ateliers guidés par des artisans experts - et sur les grands rapaces nécrophages – avec quatre soirées conçues en partenariat avec « La nouvelle dimension », mêlant découverte naturaliste et cinéma.

Les 167 animations qui ont eu lieu dans le cadre d'« Un été avec le Parc » avaient pour ambition de faire découvrir le territoire et ses patrimoines, ainsi que l'établissement public et ses agents. Elles ont réuni près de 3 000 participants. Les 27 animations nocturnes, au nombre desquelles les 8 soirées lunaires organisées chez des bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* ont été tout particulièrement plébiscitées par le public : ambiance conviviale, repas partagé et causeries, observation du ciel étoilé ou balade au clair de lune à la découverte de la faune nocturne ont séduit tous les participants !

En 2019, les réservations pour les animations qui l'exigeaient ont été effectuées par les offices de tourisme « Cévennes Gorges du Tarn, Cévennes Tourisme, Mont Lozère, Des Cévennes au mont Lozère » et « Aigoual Causses Cévenne ». L'outil partagé a bien fonctionné et a permis à chacun de répondre au mieux aux demandes des visiteurs.

À l'automne, des agents de l'établissement ont suivi une formation pour être en mesure de concevoir – et proposer dès l'été 2020 – des animations spécifiquement destinées aux familles.

Nouvelle maison du tourisme et du Parc national à Florac

La maison du tourisme et du Parc national des Cévennes a ouvert ses portes au public le 1^{er} juillet 2019 dans le bâtiment de l'ancienne gare de Florac. Plus de 50 000 visiteurs, touristes comme habitants, ont poussé les portes de ce vaste espace lumineux, nouvelle vitrine des richesses et de la destination touristique du territoire. Le lieu est mutualisé entre l'Office de tourisme Gorges du Tarn-Causses-Cévennes et le Parc national.

D'une superficie de 560 m², dont 400 dédiés au public, il se compose de six espaces : un accueil, un espace « conseil en séjours », une galerie « patrimoines », un espace « causerie », ainsi qu'une boutique et une exposition permanente dédiées au Parc national.

Outre l'accueil, l'espace « conseil en séjours » permet, en saison estivale, d'orienter les visiteurs vers les diverses prestations touristiques recherchées : hébergements, sites à visiter, panoramas incontournables, activités de pleine nature...

La galerie « patrimoines » met en lumière les reconnaissances nationales et internationales que le territoire a obtenues.

La boutique du Parc propose à la vente de nombreux ouvrages – documentation pratique, beaux livres, cartes et topoguides –, des vêtements et accessoires, des jeux, des produits locaux...

L'exposition permanente a été conçue de manière à ce que le visiteur déambule librement et à son rythme. Au fil de son cheminement à travers les différents espaces, il reçoit une première information qui va aiguïser sa curiosité et lui donner envie d'arpenter le territoire pour le découvrir réellement. L'accent est mis sur l'image et le son, la sensorialité, l'interactivité, le ludique afin de contenter tous les publics : des enfants aux connaisseurs. Tous les textes sont traduits en anglais.





Biosphera, maison de la réserve de biosphère des Cévennes

Désigné « réserve de biosphère » par l'Unesco en 1985, pour sa double vocation de territoire aux patrimoines exceptionnels à protéger et de territoire humanisé et vivant, le Parc national a confié au Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles (SMHVC) la mission expérimentale de mettre en œuvre le programme *Man and biosphere (Mab)* dans la vallée du Galeizon.

Ouvert en 2017 et animé par le SMHVC, Biosphera s'inscrit dans le réseau d'interprétation du Parc et fait découvrir les richesses du territoire au travers des ressources et des animations proposées aux divers publics. Le lieu témoigne des valeurs du programme *Mab* et des actions menées par les acteurs de la réserve de biosphère en faveur du développement durable : Agenda 21, sites Natura 2000, démarche de Territoire à énergie positive pour une croissance verte, gestion de l'eau...

La convention triennale signée le 7 février 2019 entre la commune de Cendras, propriétaire du lieu, le SMHVC et l'établissement public du Parc a conféré à Biosphera la dimension de maison de la réserve de biosphère des Cévennes, un statut unique au sein du réseau des réserves de biosphère de France. La vocation de Biosphera à promouvoir le programme *Mab*, à communiquer sur les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, à valoriser les actions vertueuses et les outils imaginés localement qui contribuent à atteindre ces objectifs ou encore à accueillir naturalistes et scientifiques est réaffirmée dans ce document.

Mieux valoriser les ressources du centre d'archives de Génolhac



Dans un contexte d'incertitudes quant à la pérennisation des moyens humains de l'établissement, le poste de documentaliste du centre de documentation et d'archives de Génolhac n'avait pu, en 2019, être prolongé que d'un an (aujourd'hui conforté jusqu'en septembre 2021). L'annonce de cette situation a déclenché localement, à l'automne, une inquiétude sur l'avenir de « la plus grande bibliothèque sur les Cévennes ». L'association Le lien des chercheurs cévenols a été à l'origine d'une pétition intitulée « Le centre de documentation et d'archives de Génolhac en péril ! ». La direction et le président de l'établissement public ont tenu à rassurer le territoire en garantissant que les archives ne seraient pas dispersées, que le centre resterait à Génolhac. En outre, des contacts ont été pris avec plusieurs collectivités et structures pour étudier la possibilité de travailler ensemble à une meilleure valorisation du centre et de ses archives.

Le pilotage des politiques

Animation de la charte

Approbation du COP et du plan d'actions de l'établissement 2019-2023

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2023 a été approuvé par le conseil d'administration le 14 mars 2019 et signé en novembre 2019 avec le ministère.

Le COP fixe quatre orientations stratégiques communes à tous les parcs nationaux :

- protéger et restaurer la biodiversité afin que le réseau des parcs nationaux devienne l'un des acteurs majeurs de la mise en œuvre du Plan Biodiversité 2020 ;
- faire de la préservation de la biodiversité un moteur du développement durable des territoires ;
- contribuer à l'émergence d'une « citoyenneté écologique » au sein de la société à travers la médiation et l'éducation ;
- renforcer résolument les synergies et la mutualisation dans le cadre du rattachement avec l'AFB, puis avec le nouvel établissement issu de sa fusion avec l'ONCFS, mais aussi en inter-parcs, dans un objectif de rationalisation et d'optimisation des moyens budgétaires.

Il détermine par ailleurs trois orientations spécifiques pour le Parc national des Cévennes :

- développer l'appropriation locale du Parc national des Cévennes en tant qu'outil de protection et de développement territorial ;
- renforcer le Parc national des Cévennes comme territoire d'excellence des politiques publiques de développement durable ;
- optimiser le fonctionnement de l'établissement public pour améliorer le service rendu au territoire et l'environnement de travail des agents.

Le plan d'actions 2019-2023 lui, a été approuvé le 25 juin 2019 par le conseil d'administration. Il constitue la déclinaison opérationnelle de la charte et du COP sur cette période et comporte 100 actions. Parmi elles, on peut citer : Biodiv'Cévennes, l'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, la réalisation d'atlas de la biodiversité communale, la refonte des règles architecturales en cœur, le programme pour faire du Parc national un territoire favorable aux pollinisateurs, la diminution de la pollution lumineuse, le déploiement du schéma d'accueil du Parc national...



Deux formations du CNFPT à destination des agents des collectivités du Parc national

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2015 entre le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et le Parc national, un programme de formations est mis en œuvre tous les ans pour les agents des collectivités territoriales. L'objectif est de former le personnel technique et administratif aux thématiques de la charte.

Deux formations ont eu lieu en 2019. La première, sur la pierre sèche, a été organisée du 4 au 6 novembre à Robiac-Rochessadou. Onze agents des communes d'Anduze, Robiac-Rochessadou, Meyrannes, Florac-

Trois-Rivières, Peyremale, Génolhac et Bonnevaux y ont participé. Encadrés par Laurent Soléro, diplômé d'un certificat de qualification professionnelle obtenu à l'École nationale de la pierre sèche, les stagiaires ont pu apprendre les techniques de construction, taille et calage de la pierre sèche en réalisant un mur de 15 m de long derrière l'école du village. Une classe est venue visiter le chantier.

La seconde formation, sur la taille douce des arbres, s'est déroulée les 27 et 28 novembre à St Sébastien d'Aigrefeuille. Animée par Guy Manificier, formateur, élagueur de métier, elle a bénéficié à une dizaine d'agents de Génolhac, Anduze, Cendras, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Mialet et Saint-Jean-de-Valériscl. Intégration des enjeux paysagers, biologie de l'arbre, méthodes et bonnes pratiques de la taille ont été abordées durant les 2 jours, en alternant séances de cours en salle et exercices pratiques de taille sur des arbres situés à proximité.

Politiques régionales et nationales

La mobilisation contre la baisse des moyens dans les parcs nationaux

Face à l'érosion continue des effectifs des établissements gestionnaires des parcs nationaux depuis 10 ans, et dans un contexte de création d'un onzième parc national prévue initialement à moyens constants, la communauté des parcs nationaux a décidé en 2019 de se mobiliser. Une pétition a recueilli 12 000 signatures, des délégations ont été reçues par la ministre Elizabeth Borne et par de nombreux élus locaux, comme, en Cévennes, les présidents des départements de la Lozère et du Gard, Sophie Pantel et Denis Bouad, le député du Gard, membre de la commission des finances à l'Assemblée nationale, Olivier Gaillard ; le député lozérien, Pierre Morel A L'huissier, la vice présidente de la Région, Aurélie Maillols...

Les présidents des parcs nationaux se sont eux aussi mobilisés pour dénoncer la menace que représentent les

baisses de moyens humains pour leurs établissements et leurs territoires. Les conseils d'administration ont voté une motion commune adressée au ministère de tutelle pour demander la fin des diminutions d'effectifs. Des communes, intercommunalités et partenaires institutionnels ont fait part de leur soutien à l'établissement public. Les présidents des départements du Gard, de la Lozère et d'Ardèche ont adressé une lettre à Elizabeth Borne et Barbara Pompili, présidente de la commission développement durable à l'assemblée nationale. La presse locale et nationale a relayé ces inquiétudes.

La mobilisation n'aura pas été vaine. Le 10 octobre, la ministre Elizabeth Borne annonçait avoir « opéré un moratoire... Il n'y aura pas de baisse d'effectifs à l'OFB dans l'année et demi qui vient... Les parcs naturels marins et les parcs nationaux en seront les principaux bénéficiaires ». Le 5 novembre, l'Assemblée nationale votait un amendement porté par Barbara Pompili accordant une rallonge budgétaire aux parcs nationaux pour la création de huit postes (équivalents temps plein), destinés au nouveau Parc national de forêts permettant ainsi le maintien des effectifs des 10 autres parcs nationaux.



Le 11^e parc national de France est créé

Le décret n° 2019-1132 portant création du Parc national de Forêts est paru le 6 novembre 2019. Le nouvel espace protégé s'étend sur 240 000 hectares, au cœur des deux vastes régions Bourgogne Franche-Comté et Grand-Est.

La forêt feuillue de plaine, écosystème clé du patrimoine naturel français, était jusqu'ici absente de la « famille » des parcs nationaux de France. Les vastes forêts de hêtre, de charme, de frêne ou de chêne, dont plus de 80 % étaient déjà présentes à l'époque de la Révolution française, abritent de nombreux milieux naturels, marais tufeux, pelouses calcaires, prairies, riches en espèces végétales rares comme le sabot de Vénus. Si les populations de cervidés et sangliers sont très abondantes, on rencontre également des espèces remarquables comme le chat sauvage ou la cigogne noire, emblème du Parc national de Forêts. L'eau est également très présente avec 694 km de cours d'eau, de nombreuses sources et zones humides.

Témoin privilégié des liens étroits entre l'homme et la nature depuis le Néolithique, la forêt recèle et protège de nombreux vestiges archéologiques et conserve l'empreinte du travail des moines au Moyen-âge, de l'exploitation agricole, forestière, hydraulique ou métallurgique à différentes époques.

Plan loup

La charte fixe comme objectif à l'établissement public de contribuer activement au maintien de l'agropastoralisme dans le Parc national, territoire d'expérimentation du plan national d'action sur le loup, piloté par les préfets. L'action de l'établissement prend plusieurs formes : la réalisation des constats de dommage dans le cœur du Parc essentiellement, le suivi de l'espèce et l'aide aux éleveurs dans la mise en œuvre des mesures de protection.

En 2019, les agents du Parc ont réalisé 23 constats de dommage sur des troupeaux, dont 9 ont donné lieu à une indemnisation des éleveurs pour « prédation avérée et responsabilité du loup non écartée ». Ils ont tenu une permanence pour réagir le plus rapidement possible, à savoir dans les 24h suivant l'appel d'un éleveur.

Pendant l'hiver, les agents ont aussi réalisé 48 prospections et parcouru au total 434 km : sept indices de présence « retenus loup » ont été relevés et validés par le réseau loup de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. L'effectif minimum retenu a été d'un individu dans la zone de présence permanente « Grands Causses – Mont Lozère ». Il n'y a pas eu d'opération de hurlements provoqués au cours de l'été compte tenu de cet effectif. En 2019, les membres du réseau loup de l'établissement ont renseigné 24 fiches d'indices de présence, principalement des observations visuelles. Des urines ont été collectées en février et ont permis de confirmer génétiquement la présence de l'espèce. Le dernier indice validé par le réseau loup est une photo datant du mois d'août.

Par ailleurs, deux avis favorables ont été délivrés par l'établissement en réponse à des demandes d'autorisation de tir de défense dans le cœur du Parc. Vingt-deux sont à l'étude. Ces autorisations permettent aux éleveurs de se défendre en cas d'attaque sur leurs troupeaux.

L'établissement est intervenu en tant que médiateur dans des cas de cohabitation difficile entre des activités touristiques et la présence de chiens de protection des troupeaux.



Politiques européennes et internationales

L'Unesco renouvelle sa confiance à la Réserve de biosphère des Cévennes

Réuni du 17 au 21 juin à Paris, le Conseil international de coordination du programme *Mab* (*Man and Biosphere*) de l'Unesco a renouvelé la désignation du Parc national des Cévennes comme « Réserve de biosphère » pour une période de 10 ans, soit jusqu'en 2029. L'instance a estimé que les actions de la Réserve de biosphère des Cévennes mises en oeuvre depuis 1985, date de sa désignation, étaient positives et répondaient pleinement aux critères et aux objectifs du programme *Mab*.

En 2029, l'établissement public devra présenter un nouveau rapport sur les actions menées depuis 2019, notamment concernant la mise en oeuvre des Objectifs de développement durable (ODD) pour lesquels les Nations Unies se sont engagées.



Les jeunes des réserves de biosphère en campus d'été à Cendras

Du 23 au 25 août, une vingtaine de jeunes âgés de 17 à 30 ans, issus de réserves de biosphère françaises et italiennes, s'est réunie à Cendras, dans la nouvelle maison de la réserve de biosphère des Cévennes, Biosphera. Pendant trois jours riches en débats et ponctués de moments conviviaux, les jeunes particulièrement dynamiques et engagés ont construit ensemble le message qui devait être exprimé au nom de la France lors du Forum international des jeunes. En septembre, ce forum a rassemblé des représentants du réseau

mondial des réserves de biosphère afin de préparer la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (CBD) qui se tiendra en Chine en 2020. Traité international, la CBD vise à préserver la biodiversité, promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles et atteindre un partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Ce campus d'été a aussi été l'occasion pour les jeunes de découvrir la réserve de biosphère des Cévennes et de définir les actions à mener en 2020 avec leur association *Co'Mab*, qui rassemble les étudiants et diplômés du master *Mab*, en partenariat avec l'association *Mab* France et les réserves de biosphère françaises.

Découverte du Saguenay et des parcs québécois

La conférence des parcs nationaux canadiens se déroulait cette année à Québec, du 7 au 10 octobre, et le parc national des Cévennes avait été invité à y présenter son expérience en matière de protection de l'environnement nocturne à travers la RICE. Le président, Henri Couderc, et la directrice, Anne Legile, ont fait le voyage.

La première RICE est née il y a 12 ans au Québec justement, dans le parc national du Mont Mégantic qui dispose d'un observatoire astronomique comme au lac des Pises (les conditions météorologiques sont d'ailleurs assez proches de celles de l'Aigoual – Cf photo). La rencontre avec les responsables du parc du Mont Mégantic a été riche d'enseignements, notamment par rapport à la valorisation du label RICE et au travail d'animation réalisé en partenariat avec les MRC (Municipalités régionales de comtés), l'équivalent des communautés de communes en France.

Ce voyage au Québec a aussi été l'occasion de découvrir le parc national du fjord du Saguenay (terrestre) avec lequel le parc des Cévennes est jumelé depuis 1984 : ses paysages exceptionnels et la richesse faunistique des eaux du fjord (baleine à bosse, bélugas ...).



Zoom sur l'actualité des massifs

Massif Aigoual

Les travaux d'aménagement du futur centre d'interprétation des changements climatiques sont lancés

Le premier centre français d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques verra le jour au sommet de l'Aigoual à l'horizon 2022. Il aura vocation à informer le public, au travers d'une exposition permanente moderne, ludique et interactive, sur les causes et les conséquences du changement climatique à l'échelle locale et planétaire, à lui faire prendre conscience du rôle des activités humaines et des actions que chacun peut engager pour faire face à ce phénomène. Des personnels de Météo France seront sur place, du printemps à l'automne, pour animer des stages ou des ateliers, encadrer des événements... Le site accueillera également des expositions temporaires et la première pourrait être sur la thématique « changement climatique et migrations humaines ». La communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires, qui porte le projet, espère aussi des retombées économiques grâce notamment à une nouvelle boutique.

Le projet inclut la réhabilitation du bâtiment actuel, en matière de chauffage, de sécurité, de réseaux, d'accessibilité... Les travaux ont été engagés à l'été 2019. La conception de la muséographie, confiée à un architecte, et la production des contenus par le Comité scientifique, présidé par l'experte mondiale du climat, Valérie Masson-Delmotte, ont également commencé.

La boutique Terres d'Aigoual s'est agrandie



Démarré en 2017, l'agrandissement de la boutique de producteurs locaux Terres d'Aigoual s'est terminé cet hiver. Les travaux ont été financés par le Parc avec l'appui de la Région. Dix entreprises et artisans locaux ont œuvré sur ce chantier où les matériaux bio-sourcés ont été privilégiés. Ce grand espace lumineux favorise la valorisation et la vente des produits locaux en circuit court. Les travaux réalisés participent à la requalification plus globale de l'offre touristique de la Destination Aigoual, avec le Pôle nature quatre saisons de l'Aigoual, le futur Centre d'interprétation du changement climatique et la revalorisation prochaine de l'extérieur et des abords de la Maison du Parc et du Tourisme de l'Aigoual.





Massif Causses Gorges



La ville de Mende a engagé en 2017 une démarche volontariste sur l'éclairage public avec une extinction, en dehors des axes principaux, entre minuit et 6h du matin, du dimanche au jeudi inclus, soit 2 700 des 3 000 points lumineux que compte la ville. Les économies réalisées (environ 25 % sur une facture de 250 000€) sont réinvesties dans l'acquisition d'ampoules led installées un peu partout en ville.

Le président du Parc national, Henri Couderc, est intervenu en préambule du conseil municipal du 20 juin 2019 pour remettre au maire, Laurent Suau, la plaque officielle de « ville-porte de la RICE ». Cette démarche consacre l'engagement de la ville à adopter pour ses nouveaux programmes d'investissement les critères techniques du Guide de l'éclairage de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) des Cévennes.

Le devenir de l'association Takh à l'étude

Voisine immédiate de l'équipe Causses-Gorges du Parc national, dont les bureaux sont situés au Villaret, commune de Hures La Parade, l'association Takh (cheval en mongol) est née d'un projet de réintroduction du cheval de Przewalski dans les années 80. Elle réfléchit actuellement au développement de ses activités, du fait du retrait annoncé de son bailleur, la fondation Mava, en

2023. Elle porte un projet basé sur de la formation, de l'accueil et de l'hébergement de visiteurs et de stagiaires.

Le Parc national est associé à cette réflexion qui mise sur l'éco-tourisme dans le respect de l'écrin naturel et paysager que constitue le hameau du Villaret. Pour mener à bien ce projet, l'association Takh a renforcé ses effectifs en embauchant un directeur, un responsable scientifique et une chargée de développement.

Collecte de déchets

L'établissement public du Parc national a organisé en novembre et décembre 2019 sur le massif Causses-Gorges une opération de ramassage de ferraille et de véhicules hors d'usage auprès des agriculteurs volontaires installés en cœur de Parc.

Effectuée en partenariat avec l'entreprise Environnement Massif Central de Mende, la collecte des déchets s'est déroulée durant cinq matinées : 300 m³ de ferraille, soit 60 m³ de grillage, 10 voitures, 3 remorques et divers outils agricoles sans usage, ont ainsi été évacués des exploitations. Cette opération pourrait être renouvelée l'année prochaine sur d'autres secteurs géographiques du Parc national, en associant les municipalités intéressées.

Florac Festival Photo

La première édition de ce festival photographique de rue, parrainé par Allain Bougrain-Dubourg, a animé le bourg de Florac du 1^{er} juin au 30 septembre. Plus de 200 œuvres « format XXL » rendant hommage à la beauté de la terre cévenole, dont une trentaine fournie par les agents du Parc, ont été exposées gratuitement dans les rues. Le temps fort du festival, l'itinérance photographique, s'est déroulé du 13 au 15 septembre : 25 photographes nationaux et internationaux ont présenté leurs œuvres dans divers sites de Florac. Tous les visiteurs ont pu voter pour désigner leur photographe préféré. www.floracfestivalphoto.net.



Massif Mont Lozère

Une opération de sensibilisation des visiteurs

La plaine du Tarn, pour ses sites de baignade et ses sentiers ombragés, le mas de la Barque, pour son offre d'activités de pleine nature, Mas Camargues pour la beauté des lieux, le col de Finiels pour les nombreuses possibilités de balade, le sommet de Finiels, pour son superbe point de vue panoramique... : certains secteurs du mont Lozère situés dans le cœur du Parc attirent de nombreux visiteurs en été. Face à cette fréquentation importante, l'établissement public a renforcé, en juillet et août, ses actions de sensibilisation du grand public sur les patrimoines et la réglementation. Pour échanger avec le plus grand nombre de vacanciers sur les richesses du territoire, leur fragilité et les comportements à adopter pour les protéger, les agents du massif ont été équipés de vélos à assistance électrique leur permettant de se déplacer rapidement aussi bien sur des chemins que sur des routes. Le nombre de journées dédiées aux actions de veille et de police de l'environnement a été accru. Par ailleurs, trois étudiants de Sciences Po ont effectué un stage civique de terrain de trois semaines, inscrit dans leur cursus de formation : ils ont réalisé une enquête sur la fréquentation touristique du mont Lozère et rendu à l'établissement un rapport qui identifie quelques grandes tendances en la matière.

Tour du Viala, futur site d'astrotourisme en cœur de Parc

La ville d'Alès a confirmé en 2019 son projet de créer un centre d'astro-tourisme au cœur de la Réserve internationale de ciel étoilé des Cévennes, sur sa propriété du Tour du Viala, située sur la commune de Pont

de Montvert Sud Mont Lozère. Elle prévoit de créer un observatoire astronomique avec deux télescopes, l'un destiné au grand public, l'autre aux scientifiques du monde entier. Les locaux seront réaménagés pour accueillir hébergement, restaurant, salle de conférences, lieu d'exposition, piscine-spa...

La commune s'est tournée vers l'établissement pour l'associer au projet dès l'amont du chantier. Un premier comité de pilotage avec les partenaires financiers et techniques potentiels, s'est tenu le 3 avril, pour présenter le projet. Par la suite, l'équipe technique du Parc s'est rendue sur le site avec les coordinateurs du projet de la ville d'Alès pour aborder les questions de réglementation. Depuis, Alès a lancé une étude de faisabilité et a obtenu le soutien du département du Gard, de la région Occitanie et de l'Europe.

Le pôle de pleine nature prend forme

Le projet de pôle de pleine nature du mont Lozère est entré en 2019 dans une phase de réalisations concrètes.

Le réseau d'itinéraires multipratiques a été défini – l'établissement public a été associé à toutes les étapes de sa conception – et les marchés de travaux pour la signalétique ont été lancés. Le choix a été fait d'utiliser majoritairement des chemins existants et le nombre de liaisons nouvelles à créer est donc limité. D'un linéaire cumulé de 1 865 km, la promotion de ce réseau sera assurée par trois cartoguides et par la plateforme Destination Parc national des Cévennes.

La phase de conception des deux outils d'interprétation dont l'établissement est maître d'ouvrage, le sentier du mas de la Barque et le belvédère du pic Cassini, ont été finalisés et les marchés de travaux engagés. Leur livraison est prévue pour 2020. L'établissement a aussi accompagné la Fédération de pêche de la Lozère dans la définition du sentier d'interprétation de l'étang de Barrandon. D'autres projets ont avancé : l'étude de reconversion de la station du mont Lozère en éco-station 4 saisons, la cartographie des courses d'orientation, le topoguide des sites d'escalade...



Massif Piémont Cévenol

Rénovation énergétique de la maison Fontvive

La maison Font Vive, située à Génolhac, a été en chantier de février à juillet. Les travaux ont concerné l'amélioration de la performance thermique du bâtiment (travaux d'étanchéité et d'isolation de la toiture et des cheminées extérieures, changement des huisseries...), du fonctionnement du chauffage (révision du système complet) et du confort des locaux (peinture, réparation et de réfection des parquets d'origine, amélioration de l'éclairage...). Enfin, la reprise des volets a redonné un « coup de jeune » au bâtiment. Les travaux ont été réalisés par des entreprises locales. L'ensemble de l'équipe Mont Lozère-Piémont cévenol est aujourd'hui installée dans de nouveaux bureaux confortables et un environnement de travail agréable. L'établissement public a investi 59 350€.

Le projet d'exposition permanente de la maison du tourisme et du Parc de Génolhac se précise

L'établissement public, en collaboration avec Alès Agglomération et la commune de Génolhac, a porté une étude de conception de l'exposition permanente grand public de la maison du tourisme et du Parc national prévue pour 2020. La scénographie de l'espace extérieur améliorera la signalétique du site, et favorisera la découverte du Parc national grâce notamment à un mobilier pédagogique. Une salle dédiée aux expositions temporaires de l'établissement public et de ses partenaires sera équipée d'un aménagement modulable. Le montant de l'étude est de 15 134€.

ABC : fête de clôture à Génolhac et lancement à Saint-Paul-le-Jeune

Génolhac a clôturé les animations de l'ABC le 13 septembre par une soirée festive et conviviale qui a réuni une quarantaine de personnes. Les équipes du Parc ont présenté le bilan des espèces répertoriées et identifiées sur la commune lors des inventaires. Des saynètes mettant en scène des espèces ont été jouées par une comédienne.

Saint-Paul-le-Jeune, avec l'appui du Parc, a mobilisé associations, spécialistes, passionnés. Après cinq réunions et de nombreux échanges, la commune a défini son programme d'animations et d'inventaires et les moyens alloués à son ABC. Le 3 août 2019, la première animation s'est déroulée en soirée pour apprécier le monde nocturne. Une quarantaine de personnes sont venues écouter un conférencier sur les chauves-souris, observer les insectes nocturnes autour d'un piège et indiquer sur une carte des mares, lavoirs et batraciens observés. D'autres animations ont eu lieu en fin d'année.

Réalisation d'un diagnostic écologique forestier au Chambon

Dans le cadre de la Charte forestière du pays Cévennes, l'établissement public a soutenu une action collective et conforme à la charte du Parc national en termes de gestion forestière. Deux agents ont réalisé le diagnostic écologique forestier du plan simple de gestion de l'Association syndicale libre de gestion forestière du Chambon. Ce diagnostic écologique a été très apprécié par les propriétaires et les partenaires, comme le CRPF du Gard et le pays Cévennes.



Massif Vallées Cévenoles

Lancement de la Ligne verte des Cévennes

Le projet de Ligne verte sur l'ancienne voie de chemin de fer du CFD est lancé. La première pierre a été posée le 14 juin à Florac-Trois-Rivières. Ce parcours de 49 km, à destination des marcheurs, cyclistes et cavaliers, remontera la Mimente à partir de Florac jusqu'au col de Jalcreste puis suivra la vallée du Gardon d'Alès jusqu'à Sainte-Cécile-d'Andorge. La Ligne verte traversera plusieurs bourgs ; de nombreuses jonctions avec des GR favoriseront la randonnée et les activités de pleine nature. Le coût total de ce projet touristique, piloté par le syndicat mixte de la voie verte, s'élève à 4,6 M€. En 2020, les travaux commenceront par la réalisation de deux tronçons (Florac/Saint Julien d'Arpaon et Sainte Cécile d'Andorge/Le Collet de Dèze) et la consolidation des ouvrages d'art du parcours. L'établissement public assurera un appui technique sur les enjeux de biodiversité (les ponts et les tunnels abritent de nombreux chiroptères), l'intégration paysagère (végétalisation, mobilier et signalétique notamment), la mobilité douce et la mise en tourisme.

Un projet innovant au Bramadou

L'établissement public a engagé en 2019 une expérimentation sur la propriété du Bramadou, une ferme du 19^e siècle située sur la commune de Barre-des-Cévennes et issue d'un legs en 2004. L'ambition première est de tester une forme d'habitat innovante, l'habitat partagé : la ferme sera divisée en lots (privatifs et communs) pour accueillir des habitants permanents et pallier le manque de logements sur le territoire. Cette démarche participative associe élus, habitants de la commune et partenaires techniques pour créer une expérience transférable sur d'autres communes sans assistance particulière. Le 1^{er} comité de pilotage a

eu lieu en novembre, en présence du bureau d'études Habfab qui rédigera le projet cadre et l'appel à candidatures pour de futurs habitants. Ceux-ci seront accompagnés pour trouver les meilleures solutions techniques, juridiques et financières de l'opération.

Le second objectif de ce projet est de réaliser une rénovation exemplaire de la ferme, avec des travaux de haute qualité patrimoniale, écologique, architecturale et paysagère et en prévoyant la rénovation énergétique des bâtiments, avec le soutien de la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à projets « Bâtiment no watt ».



Partenariat avec Vergers de Lozère

L'établissement public et l'association Vergers de Lozère ont noué un partenariat en 2018 qui vise à valoriser le verger de Ventajols, propriété du Parc située sur la commune de Cans et Cévennes. Ce verger abrite une collection pomologique depuis 1988, constituée de 31 variétés de pommiers, poiriers et pruniers de la vallée de la Mimente et du Tarnon. Son inventaire, réalisé par le centre de pomologie d'Alès, révèle que certaines variétés, comme la poire Fondante, ne sont présentes nulle part ailleurs. L'ambition des partenaires est d'obtenir la reconnaissance scientifique par l'Inra de « verger conservatoire ».

En 2019, la restructuration du site a été engagée et il a été décidé qu'un second site de sauvegarde des variétés pour pouvoir faire face à d'éventuelles maladies à Ventajols serait établi à Quézac. Le verger a accueilli des animations sur la biodiversité, des ateliers de taille, de greffage et de bouturage. Un stage d'étudiants de l'École du paysage de Blois a débouché sur un projet d'accueil et d'interprétation du site, à destination des randonneurs, qui le valorise en tant qu'espace de découverte, de contemplation et de repos.

La gestion de l'établissement public

1. Autorisations d'emplois

Les principales entrées et sorties portent sur l'arrivée de trois agents permanents (techniciens connaissance et veille et agri environnement Mont Lozère, une gestionnaire commande publique) et un départ à la retraite, deux fins de détachements (techniciens agri environnement Mont Lozère et Causses Gorges), une mutation (délégué territorial Aigoual).

Emplois hors plafond : départ des deux emplois d'avenir (juillet 2019) et de l'animatrice du projet Laubamac.

L'établissement a proposé 2 missions de service civique en 2019 (éco responsabilité de l'établissement 6 mois, animation de l'inventaire de la biodiversité communale 8 mois) et accueilli deux jeunes filles en contrat d'apprentissage depuis la rentrée scolaire 2019 au sein du service Développement durable.



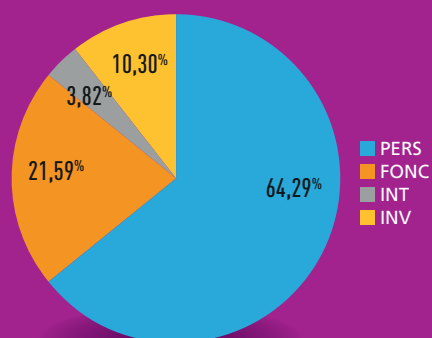
2. Autorisations budgétaires

La contribution de l'AFB versée se monte à 6 708 918 €. La différence entre les dépenses réalisées et les recettes encaissées présente un solde déficitaire de 388 437 €.

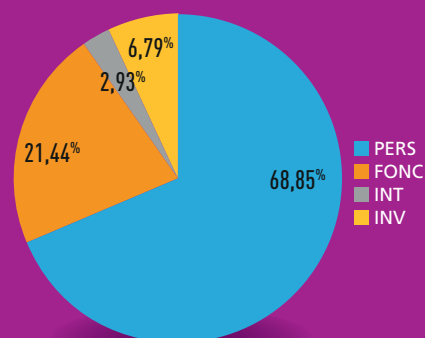
DÉPENSES			RECETTES	
	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)		
Personnel	5 251 424,19 €	5 245 453,23 €	229 038,93 €	Recettes fléchées
Dépenses de personnel	4 391 830,38 €	4 385 859,42 €	27 980,17 €	Recettes propres fléchées
Contributions employeur au CAS Pension	859 593,81 €	859 593,81 €	34 169,42 €	Autres financements publics fléchés
Intervention	312 414,77 €	222 919,12 €	166 889,34 €	Financements de l'Etat fléchés
Fonctionnement	1 763 776,63 €	1 633 204,75 €	7 001 374,97 €	Recettes globalisées
Investissement	841 292,16 €	517 273,96 €	6 723 689,52 €	Autres financements de l'Etat
			277 685,45 €	Recettes propres
TOTAL DES DÉPENSES	8 168 907,75 €	7 618 851,06 €	7 230 413,90 €	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)			388 437,16	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

La répartition des réalisations par enveloppe est synthétisée dans les figures suivantes en autorisations d'engagement (commandes validées) et crédits de paiement (prestations facturées) :

Autorisations d'engagement consommées par enveloppe



Crédits de paiement consommés par enveloppe



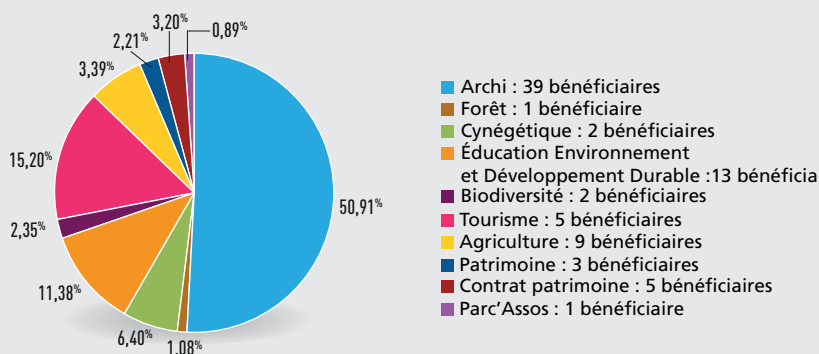
3. Réalisations par domaine d'activités

Les dépenses réalisées par destination (domaines d'activités) sont agrégées dans le tableau suivant par enveloppe (fonctionnement, intervention, investissement). Les interventions sont les subventions accordées par l'établissement au territoire.

Domaines d'activités et activités	Fonctionnement		Intervention		Investissement	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	100 080 €	55 238 €	7 360 €	0 €	11 190 €	11 190 €
1-1 Acquisition de connaissances	91 977 €	47 144 €	7 360 €	0 €	11 190 €	11 190 €
1-2 Administration et diffusion des connaissances	4 102 €	4 094 €				
1-3 Contribution à des programmes de recherche	4 000 €	4 000 €				
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	36 522 €	35 082 €	16 894 €	4 735 €	25 558 €	0 €
2-1 Surveillance du territoire et des usages	4 231 €	4 231 €				
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieux	32 291 €	30 851 €	10 000 €	2 841 €	25 558 €	0 €
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturel et paysager			6 894 €	1 894 €		
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	233 031 €	163 211 €	278 386 €	210 795 €	109 643 €	73 217 €
3-1 Agriculture	30 615 €	23 035 €	19 958 €	24 565 €	104 550 €	37 786 €
3-2 Sylviculture	4 385 €	1 793 €	3 360 €	6 804 €	2 994 €	20 707 €
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	73 719 €	46 224 €	47 503 €	40 437 €	0 €	0 €
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	1 458 €	1 458 €	20 000 €	13 666 €	2 099 €	2 099 €
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	34 447 €	38 925 €	159 126 €	99 931 €	0 €	0 €
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux			28 44 €	25 391 €		
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin						
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	62 046 €	37 376 €				12 625 €
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	1 750 €	1 750 €				
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	24 910 €	12 670 €				
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	262 404 €	232 120 €	7 000 €	0 €	161 894 €	226 303 €
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire	4 489 €	4 489 €				
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics	18 591 €	33 599 €	7 000 €	0 €		
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	82 855 €	84 118 €			88 703 €	46 999 €
4-4 Outils de communication de l'EPPN	99 713 €	89 952 €			161 894 €	226 303 €
5 Piloter la politique du Parc national	40 590 €	4 059 €	0 €	0 €	0 €	€
5-1 Animation et évaluation de la charte	40 590 €	4 059 €				
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines						
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales						
6 Gérer l'établissement public	1 091 150 €	1 143 494 €	2 775 €	7 389 €	533 008 €	260 564 €
6-1 Management général	21 158 €	30 735 €				
6-2 Gestion financière						
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	521 447 €	452 280 €	2 775 €	7 389 €	82 950 €	95 280 €
6-4 Gestion des ressources humaines	20 168 €	20 168 €				
6-5 Immobilier / Logistique	524 377 €	550 313 €			450 057 €	111 283 €
TOTAL	1 763 777 €	1 633 205 €	312 415 €	222 919 €	841 292 €	517 274 €

Le bureau de l'EP PNC a répondu favorablement à 80 demandes de subventions sur 93 dossiers présentés en commission 2019.

Répartition des subventions (€) et nombre des bénéficiaires par commission



4. Les recettes encaissées

Les recettes encaissées se répartissent de la manière suivante, par origine et projet concerné :

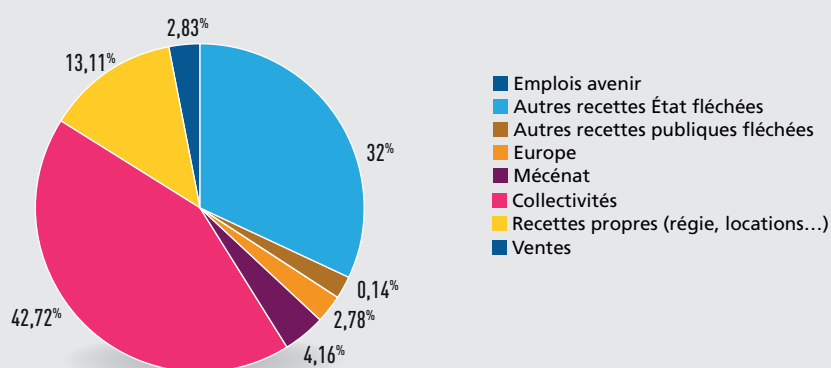
Nature/Objet	Recettes 2019
FONCTIONNEMENT	
<i>Dotation AFB</i>	6 708 918,00 €
<i>ASP Emplois avenir</i>	14 771,52 €
<i>Recettes propres (régie, locations, redevances Marqués, colloque Laubamac...)</i>	222 778,12 €
<i>Ventes (parcelles Pises, véhicules, groupe électrogène, vitrines)</i>	68 366,30 €
<i>Fonds européens</i>	
Natura 2000 (lavogne)	704,18 €
<i>Autres recettes Etat fléchées</i>	
AFB (Géonature, savoirs faire bâti)	20 000,00 €
MTES (dégâts siège, connaissance)	17 739,48 €
FNADT Laubamac	2 232,19 €
<i>Autres recettes publiques fléchées</i>	
Agence AG animation continuité écologique	6 360,00 €
DREAL Craves	4 000,00 €
Ipamac forêts anciennes	1 408,24 €
<i>Mécénat GMF</i>	5 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	7 137 269,25 €
INVESTISSEMENT	
<i>Autres recettes Etat fléchées</i>	
MTES Maison du tourisme et du Parc Florac	30 000,00 €
MTES Forêts anciennes	25 926,45 €
MTES Connaissance	6 000,00 €
<i>Collectivités locales</i>	
Serreyrède boutique Terres d'Aigoual	21 697,00 €
<i>Mécénat GMF (belvédère Aire de Côte, matériel handicap)</i>	9 521,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	93 144,65 €
TOTAL GÉNÉRAL	7 230 413,90 €

Plus de 97% des recettes prévues au budget initial ont été encaissées. La contribution de l'AFB couvre près de 93% des recettes.

Toutefois, l'année 2019 se caractérise par l'absence d'encaissement de recettes européennes (boutique Terres d'Aigoual, forêts anciennes, solde étude maison du Mont Lozère, agriculture) qui seront perçues en 2020. Les recettes propres de l'établissement concernent les ventes de produits, les locations, les redevances des établissements marqués (5 200 €), les entrées au colloque Laubamac (3 500 €).

L'origine des recettes (hors contribution AFB) peut être schématisée de la manière suivante :

Origine des recettes hors contribution AFB



5. Fonds de roulement et trésorerie

Le compte de résultat fait apparaître une perte de 326 805 €.

La capacité d'autofinancement se monte à 185 145 €.

La diminution du fonds de roulement est de 169 288 €.

Le fond de roulement se monte à 1 636 983 € et la trésorerie de fin d'année à 1 552 851 €.

L'année 2019 a permis d'achever le travail de régularisation des immobilisations et des amortissements des années antérieures, en collaboration avec l'agence comptable et de contrôleur budgétaire.

6. Marchés publics

Dix-huit marchés à procédure adaptée ont été passés en 2019 : design et réalisation d'un mobilier pour la cour du château, maîtrise d'œuvre pour la rénovation des toitures, marché à commandes pour l'impression et le façonnage, élaboration d'un guide de pratique du canyoning, conception et réalisation d'une cabane pastorale à ossature bois, réalisation de vidéos et prestation de montage, étude prospective pour le gîte d'étape Aire de Côte et de ses modalités de gestion, accord-cadre de missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la réhabilitation de bâtiments, accompagnement pour un habitat partagé au Bramadou, réalisation des mobiliers d'interprétation du parcours naturaliste de la magnanerie de La Roque, suivi mycologique des forêts du Sapet et du Bois Noir, programmation des aménagements des locaux du siège, réalisation des dispositifs d'interprétation du Mas de la Barque et du Pic Cassini, création d'un lavogne à La Baume, travaux d'aménagements extérieurs du col de la Serreyrède, travaux de rénovation de toitures du siège, mission d'expertise dans le cadre de l'inventaire des coléoptères de la forêt de pin d Salzman de la Malène.

L'établissement s'est associé à plusieurs groupements de commandes : Direction des Achats de l'Etat (fourniture d'électricité), Préfecture de Région (prestations d'archivage), UGAP (téléphonie mobile).

Il a également renouvelé sa convention avec l'UGAP pour le renouvellement progressif du Parc auto-mobile, l'acquisition de fournitures diverses...

Plusieurs chantiers n'ont pas démarré en 2019 comme prévu mais le seront en 2020 (toitures des bâtiments du siège, aménagement extérieur de la Serreyrède, pôle de pleine nature Mont Lozère...).

La politique d'éco responsabilité de l'établissement se poursuit (finalisation du tri des déchets, renouvellement progressif du parc automobile, performance énergétique des bâtiments).

Une pensée pour ceux qui sont partis

Notre collègue



Christian Rousset intègre le parc national des Cévennes en 1972, à l'âge de 23 ans. Il est l'un des dix agents de la « zone nord ». Jusqu'en 2014, il exerce son métier sur le même territoire du mont Lozère Nord-Ouest. Il en connaît les moindres recoins, les moindres secrets et surtout tous les habitants.

En effet, s'il est amoureux de la nature et des hautes terres du Mont Lozère, il l'est plus encore de l'homme. Tout au long de sa carrière, il n'aura de cesse de « tenir à jour son fichier », comme aimaient à le dire ses collègues en plaisantant.

Passionné d'histoire locale, Christian adore par dessus tout faire découvrir les sentiers thématiques de son secteur : les clochers de tourmentes, les hameaux, l'agriculture, la forêt, l'homme et la nature... Autant de sujets chers à son cœur qu'il aime partager avec les autres, ce qu'il continue à faire après son départ à la retraite en 2014, et aussi longtemps que ses forces le lui permettent. Les balades qu'il propose sont très attendues et il sait faire passer aux adultes comme aux enfants les bons messages. Christian s'investit aussi fortement dans le suivi des tourbières et participe dès le début à la réintroduction des cervidés et du grand tétras sur son massif.

Durant sa longue vie professionnelle sur le mont Lozère, il voit évoluer les pratiques humaines, changer les paysages et la faune. Conscient de la fragilité des équilibres entre l'homme et la nature, il est parfois inquiet pour l'avenir du Parc national.

Tout au long des 42 années passées au Parc national, Christian aura été une personne ressource pour ses collègues et pour les habitants de son secteur.

Les personnalités



Le maire de la Malène, **Jean-Luc Aigouy**, nous a quittés le 18 octobre 2019, à l'âge de 63 ans. Il luttait depuis plusieurs mois contre une longue maladie.

La commune de la Malène a adhéré à la charte du Parc national dès la première phase d'adhésion et Jean-Luc Aigouy a été un fervent défenseur du travail mené avec le Parc. Il n'hésitait pas à solliciter l'expertise des équipes de l'établissement public sur les projets qu'il portait : aménagement du centre-bourg, atlas de la biodiversité communale, rénovation de l'éclairage public, sentier de valorisation du patrimoine, notamment.

Difficile d'imaginer la Malène sans son maire, présent sur tous les fronts avec une énergie sans pareil et une grande capacité de persuasion, et son accueil à la mairie, de bon matin, son « vélo de fonction » garé à l'extérieur...

Jean-Pierre Lafont s'est éteint le 26 septembre 2019.



Administrateur du Parc national et président de sa commission Forêt, il n'a eu de cesse de porter et de partager les enjeux de la forêt lozérienne.

Cette forêt, il la connaissait parfaitement du fait de son parcours professionnel, qui l'a mené du Centre régional de la propriété forestière à la chambre d'agriculture et bien sûr à la création et au développement de la coopérative « La Forêt privée lozérienne et gardoise ». Il la connaissait aussi du fait de la gestion de la forêt familiale, ce Mas Blanc où il nous avait réunis à l'issue de son dernier conseil d'administration de FRANSYLVA 48 en tant que président.

Cette forêt, il savait la promouvoir et la défendre, toujours avec calme et distinction, mais également avec passion et force de conviction.

Le Parc national des Cévennes porte le deuil d'un grand professionnel et d'un grand monsieur engagé pour son territoire.

CRÉDITS PHOTOS

Agents du Parc : Natacha Maltaverne, Olivier Prohin, Yannick Manche, Régis Descamps, Emilien Hérault, Jean-Pierre Malafosse, Bruno Descaves, Bruno Daversin, Guy Grégoire, Gael Karczewski, Richard Scherrer, Mariane Benoît, Jérôme Boyer, Eddie Balaye, Pauline Roux, Christophe Fourcade, Armelle Tournaire, Eric Dessoliers, Baptiste Algoet, Laurette Valleix, Michèle Sabatier, Philippe Argoud, Claire Dutray.

Autres photographes : Marion Parent, Philippe Crochet, Yann Toutain, Arnaud Bouissou, Etienne Jammes, Parc naturel régional de Millevaches, Sébastien Mourgues, Céline Vanlierde-CD48, Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles, Audrey Hecquet – Terres d'Aigoual, Régis Domergue, Les Jardins du Mazet, Le Mourétou, Franck Fouquet-PnForêts, Fotolia, Pixabay, Wikipedia.

Mise en page : Studio graphème • Impression : Parc national des Cévennes.



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais
48400 Florac-Trois-Rivières • FRANCE

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00

info@cevennes-parcnational.fr
www.cevennes-parcnational.fr

<http://destination.cevennes-parcnational.fr>



www.facebook.com/Parc.national.des.Cevennes

twitter.com/PnCevennes

www.youtube.com/channel/UCnfhAcy-fgEj7TCP4qzxN6g